

**CONSEIL DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2022**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> d'arrondissement s'est réuni le mardi 8 novembre 2022 à 18h à la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement, sous la présidence de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

La convocation en avait été adressée individuellement à tous les conseillers et affichée le 17 octobre 2022. L'ordre du jour a été notifié à chacun et affiché le 2 novembre 2022.

**Élu·e·s présent·e·s**

**Maire d'arrondissement :** M. François VAUGLIN

**Maires adjoints :** Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, M. Florent HUBERT, Mme Lucie SOLEM, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEBON, Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Grégory MOREAU, Mme Joséphine LANFRANCHI, M. Jean-Pierre CORSIA

**Conseillers de Paris :** Mme Dominique KIELEMOËS, M. Patrick BLOCHE, Mme Delphine TERLIZZI, M. David BELLIARD, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Chloé SAGASPE, Mme Nelly GARNIER.

**Conseillers d'arrondissement :** Mme Nadine BLANCHARD, Mme Florence MARSCHAL, M. Alexandre VISCONTINI, M. Christophe HARNOIS, M. Sofiane KADDOUR-BEY, M. Didier ZENG, M. Jean-Christophe MARTIN.

**Pouvoirs**

Mme Anne HIDALGO à M. François VAUGLIN,  
Mme Emma RAFOWICZ à M. Florent HUBERT,  
Mme Hélène BIDARD à Mme Bénédicte DAGEVILLE,  
M. Nour DURAND-RAUCHER à Mme Chloé SAGASPE (à partir de 20h10)

**Excusés :** M. Jean-François MARTINS, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND et M. Guillaume POITOUX

**Secrétaire de séance :** M. Didier ZENG

**Ordre du jour de la séance :**

**I / Désignation du secrétariat de séance**

11202222 Désignation du secrétaire de séance

**II / Adoption de procès-verbaux de séance**

11202223 Adoption du procès-verbal du 27 septembre 2022

**III / Adoption de l'état spécial du 11<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2023**

11202224 Adoption de l'état spécial du 11<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2023

**IV / Communications sans vote du conseil d'arrondissement**

2022 DCPA 21 Présentation du bilan des délibérations globales portant sur les équipements publics adoptées entre 2015 et 2022

2022 DLH 318 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation du parc de logements sociaux  
2022 DSOL 106 Schéma séniors parisiens 2022-2026

## **V / Projets de délibération soumis pour avis du Conseil d'Arrondissement**

### **Affaires culturelles**

2022 DAC 9 Subvention (550.000 euros) et avenant à convention avec le Théâtre de la Bastille - SAS La Manufacture (11e)

2022 DAC 606 Subvention (2.000 euros) à Cibyl Productions - Comédie Bastille dans le cadre de l'action culturelle locale (11e)

### **Attractivité, Commerce et Emploi**

2022 DAE 40 Marchés de la création Bastille (11ème) et Edgar Quinet (14ème) - prolongation de deux mois et vingt-sept jours du contrat de délégation de service public

2022 DAE 108 Marchés de la Création : arrêt du marché Bastille (11ème)

2022 DAE 57 Conventions et subventions (551 400 euros) en faveur de 17 structures œuvrant pour la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réutilisables

2022 DAE 151 Appel à projets « Alimentation durable et solidaire » : conventions et subventions (1 013 300€) à 21 organismes, dont deux projets soutenus au titre du budget participatif.

2022 DAE 153 Subventions (157 000 euros) et conventions avec cinq structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et deux réseaux de l'IAE

2022 DAE 200 Subventions (200 000 euros) et conventions avec 20 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

### **Affaires scolaires**

2022 DASCO 72 Collèges publics parisiens - Subventions travaux (89 872 euros)

2022 DASCO 110 Caisses des écoles - Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles

2022 DASCO 111 Caisses des écoles - Attribution de subventions exceptionnelles (2.490.000€) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

### **Territoires, associations et politique de la ville**

2022 DDCT 52 Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement à 34 associations pour le financement de 37 projets dans les quartiers populaires (3eme enveloppe)

2022 DDCT 90 Subventions à 10 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires.

2022 DDCT 91 Financement de 51 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens

2022 DDCT 96 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics -Subventions d'investissement pour 9 projets associatifs

2022 DDCT 98 Subventions de fonctionnement permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public pour le financement de 7 projets associatifs dans les quartiers populaires

2022 DDCT 103 Actualisation de la Charte du Budget Participatif.

### **Espaces verts et Environnement**

2022 DEVE 88 Subventions (67 280 euros) à 9 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable.

### **Famille et petite enfance**

2022 DFPE 148 Subvention (163.650 euros) - et convention - à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges.

2022 DFPE 151 Subvention (176 793 euros), avenant n°2 avec la Fondation de l'Armée du Salut (20e) pour le multi-accueil Le Palais des Enfants situé 94 rue de Charonne (11e).

2022 DFPE 157 Subvention (28 765 euros), avenant n° 2 à l'association Petit Concept (11e) pour la crèche collective (11e).

2022 DFPE 160 Subvention à 2 associations (22 000 euros) - et conventions pour leurs actions d'accompagnement et de soutien à la parentalité.

**2022 DFPE 166** Subventions (50.000 euros) et conventions à 2 associations pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre dans les 11e, 13e et 15e arrondissements.

**2022 DFPE 175** Subvention d'investissement pour le remplacement du véhicule du RPE itinérant "Le Petit Bus" d'ABC Puériculture

#### **Logement et habitat**

**2022 DLH 144** Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2021 de la 1<sup>ère</sup> concession avec la SOREQA et avenant n°16.

**2022 DLH 149** Réalisation 41, rue de la Fontaine au Roi (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (5 PLAI - 6 PLUS - 5 PLS) par HSF - Subvention (905 266 euros)

**2022 DLH 226** Réalisation, 5, rue de Charonne (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 1 logement social PLAI par SNL Prologues - Subvention (5 146 euros).

**2022 DLH 249** Réalisation, 42 avenue Parmentier (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements sociaux (5 PLA I - 7 PLUS - 6 PLS) par la RIVP - Subvention (1 393 690 euros)

**2022 DLH 258** Garantie par la Ville de Paris d'emprunts à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine

#### **Solidarités**

**2022 DSOL 101** Subventions (158 900 euros) et 18 conventions avec 36 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques.

**2022 DSOL 113** Subventions (1 024 824 euros) et avenant relatif au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires pour des personnes Sans- abri à Paris.

**2022 DSOL 119** Subvention (6 000 euros) et convention avec l'asso. Le Picoulet gestionnaire d'un centre social pour son action facilitant l'accès des seniors à des activités de loisirs et de prévention.

**2022 DSOL 128** Subventions (200 000 euros) et Conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique.

#### **Santé publique**

**2022 DSP 49** Dotations (3 779 534 €), avenants et convention pour le financement des Centres de Protection Maternelle et Infantile (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e, 20e).

**2022 DSP 90** Subvention (7.500 euros) et avenant n°2 à la convention avec l'association Santé Charonne (ASC) (11e).

#### **Urbanisme**

**2022 DU 145** Vente à AXIMO de 6 lots de copropriétés, 80-82 rue Jean-Pierre TIMBAUD (11e).

#### **Voirie et déplacements**

**2022 DVD 92** Stationnement de surface - Dispositions solidaires diverses.

**2022 DVD 131** Plan Vélo 2021 – 2026 – Autorisation de signature de 6 conventions financières avec la Région Ile-de-France relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables.

### **VI / Vœux du Conseil d'Arrondissement**

**V11202228** Vœu relatif à la mise en berne des drapeaux des bâtiments municipaux, en mémoire des victimes de féminicides.

**V11202229** Vœu relatif à un accompagnement des personnes les plus fragiles qui vivent dans des espaces infectés par les punaises de lit.

**V11202230** Vœu relatif à une valorisation du chantier de restauration de la Mairie du 11e.

### **VII / Question orale adressée au Maire d'arrondissement**

**Q11202206** Question orale relative à l'affichage sauvage.

À 18h10, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement.

## DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

### 11202222– Désignation du secrétaire de séance

**M. le Maire :** « Bonsoir. Je vous propose de commencer cette séance. À ce stade, Hélène BIDARD a donné pouvoir à Bénédicte DAGEVILLE, Emma RAFOWICZ à Florent HUBERT, et Anne HIDALGO m'a donné son pouvoir.

Je vous propose de désigner Didier ZENG comme secrétaire de séance. Pas d'opposition ? Merci beaucoup. »

#### Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 20		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 23			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	23	CONTRE	0
<b>La délibération est adoptée</b>			

## ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

### 11202223– Adoption du procès-verbal du 27 septembre 2022

**M. le Maire :** « Le procès-verbal de la séance du 27 septembre dernier a été adressé selon les formes habituelles. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Je vous propose de l'adopter. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? Unanimité, merci beaucoup. »

#### Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 20		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 23			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	23	CONTRE	0
<b>La délibération est adoptée</b>			

## ADOPTION DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 11<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT POUR L'EXERCICE 2023

### 11202224 – Adoption de l'état spécial du 11<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2023

**M. le Maire :** « Il s'agit d'une délibération importante pour notre fonctionnement, je vais donner la parole à Rosalie LAMIN pour la présentation de cette délibération. »

**Mme LAMIN** : « Merci M. le Maire. Chers collègues, bonsoir à tous. Le budget primitif de l'état spécial d'arrondissement pour 2023 s'élève à 8.715.788 €. Il doit être adopté en équilibre, ce qui signifie des recettes égales aux dépenses.

Ce Budget Primitif 2023 est marqué par une très légère baisse de - 0,3 %, soit - 26.925 € par rapport au Budget primitif de 2022, mais se situe à un niveau global qui reste au-dessus du budget alloué en 2021. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- En ce qui concerne la dotation d'animation locale (DAL), cette dotation se compose de trois parties : l'animation locale et culturelle, une dotation pour travaux urgents et le fonctionnement des conseils de quartier.
  - S'agissant de l'animation locale et culturelle, le budget est en baisse de - 15 828 € par rapport à 2022, portant le total des crédits à 431.980 € (503 € lié aux recettes constatées sur les locations de salle en 2021 viennent abonder cette sous dotation). La baisse globale du montant de cette dotation s'explique par le fait que nous avons bénéficié d'un abondement spécifique au BP 2022 suite aux arbitrages rendus par l'exécutif dans un contexte particulier de Territorialisation des Politiques Municipales Parisiennes.
  - Les crédits pour travaux urgents (réparation et entretien des équipements de proximité) augmentent de 13.010 € par rapport à 2022, portant leur total à 336.498 €. Selon le cadrage donné par la Direction des Finances et des Achats, le montant qui doit être porté au Budget Primitif de l'année N+1 correspond à la moyenne des crédits effectivement consommés sur les trois derniers exercices connus. Or, en raison de la période de crise sanitaire depuis 2020, certains travaux avaient dû être reportés et les crédits correspondants n'avaient donc pas été consommés, ce qui conduit mécaniquement à une baisse de la base de calcul de cette enveloppe. Nous avons cependant obtenu pour le BP 2023 un abondement de 15.000 € pour compenser cette perte.
  - Les crédits pour les conseils de quartiers, soit 16.530 €, sont reconduits à leur niveau de l'année précédente.
- Une baisse des crédits de la Dotation de Gestion Locale (DGL), destinée au fonctionnement courant des équipements de proximité de -11.790 €, soit - 0,16 % par rapport au précédent budget, mais qui reste supérieure au Budget Primitif obtenu en 2021.
- La Dotation d'investissement (DIV) est également en baisse de - 3,2% (- 12.317 €). Elle atteint un montant de 375.890 €, soit le montant accordé au BP 2021. Cette somme de 12.317 € correspondaient aux recettes constatées sur les locations de salle en 2021 (Fonds du Maires). Au BP 2023 il a été décidé d'intégrer ces recettes à la sous-dotation d'animation locale et culturelle de la Dotation d'Animation Locale (503 €)

Ces différentes évolutions sont détaillées dans le tableau annexé que, chers collègues, vous avez pu certainement consulter.

Le BP 2023 par dotation en détails :

1. La dotation d'investissement (DIV) : 375.890 € au BP 2023

Ces crédits d'investissement servent à acquérir des biens venant enrichir le patrimoine de l'arrondissement ; il s'agit principalement de l'achat de mobilier et de matériel (bureaux, armoires)

et de travaux visant à une amélioration des bâtiments publics (restructuration, mise en sécurité). Ces crédits comprennent notamment les crédits d'investissement des conseils de quartiers (41.320 €, soit 8.264 € par conseil).

## 2. La dotation d'animation locale (DAL) : 785.008 € au BP 2023

Elle se décompose en 3 sous dotations :

- Les crédits pour travaux urgents (réparation, remise en peinture, mises aux normes du système sécurité incendie, etc. de tous nos équipements de proximité) qui s'élèvent à 336.498 €. Ce montant correspond à la moyenne des dépenses réalisées pour ce type de travaux sur les trois dernières années, et qui a été majorée cette année de 15.000 € pour compenser la perte liée au report de certains travaux qui n'ont pas pu se faire en 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire. Exemples de travaux financés en 2022 sur cette dotation :
  - remise en état de fenêtres à la crèche Robert Houdin (1.822 €)
  - travaux de marbrerie sur l'escalier d'honneur de la Mairie (1.215 €)
  - remplacement d'un bloc-porte au gymnase Japy (2.175 €)
- Les crédits d'animation locale, soit 431 980 € (soit 431.477 €, qui correspondent à l'évaluation calculée par la DDCT, auxquels s'ajoutent 503 € lié aux recettes constatées sur les locations de salle en 2021).

La dotation d'animation locale est calculée automatiquement en fonction de la démographie et d'indicateurs sociaux propres à l'arrondissement. Pour 2023, le montant est moins important qu'en 2022 car nous étions dans un contexte particulier de Territorialisation des Politiques Municipales Parisiennes et avons alors bénéficié d'un droit de tirage sur le Fond d'Animation Locale afin de subventionner des associations locales.

Cette dotation permet de financer :

- des dépenses récurrentes telles que, par exemple, les commémorations (dépôt de gerbes), les retransmissions du Conseil d'arrondissement sur internet, ainsi que l'impression et le boîitage du journal « Le Onzième en mouvement ».
  - des animations ponctuelles, dont voici quelques exemples financés en 2022 : la Semaine de l'Emploi (3.347 €), le Forum des associations (20.551 €), le Salon de l'Artisanat (1.734 €).
- Les crédits d'animation des conseils de quartier selon les montants fixés par délibération, soit un total de 16.530 € pour les 5 conseils de quartier (un montant strictement identique à 2022).

## 3. La dotation de gestion locale (DGL) : 7.554.890 € au BP 2023

Le seul coût des fluides (au périmètre de la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture : factures de gaz, d'électricité, de chauffage urbain ainsi que l'eau des écoles et de la Mairie) représente 1.624.450 € au BP 2023, soit presque 22% du budget de la Dotation de Gestion Locale.

Hors fluides, les crédits de la DGL, répartis entre les 15 fonctions la constituant, s'élèvent à 5.930.440 € et affiche une baisse de - 11.790€ par rapport à 2022 ; des redéploiements de crédits ont également été réalisés entre fonctions pour optimiser l'utilisation des ressources en fonction des besoins évalués en lien avec les directions.

Les seules progressions significatives de la DGL (hors fluides DCPA) concernent :

- les espaces verts : +29.200 € par rapport à 2022, compte tenu des nouvelles surfaces végétalisées à entretenir dans l'arrondissement.
- Sur les espaces Jeunes, la hausse de +5.186 € correspond à la hausse du montant contractuel du marché de gestion de l'Espace Jeune Paris Belleville.

Pour ajouter un plus, sur la ligne des fluides, les contrats sont gérés par la Ville de Paris, par la DCPA, qui règle les factures, et les sommes sont ensuite reversées à la DCPA par les maires d'arrondissement pour les équipements de proximité. Si les factures étaient supérieures au budget voté au Budget Primitif, la compensation serait obtenue au Budget Supplémentaire. En tout état de cause, nos factures seront donc réglées.

Tels sont les éléments que nous souhaitons porter à votre connaissance. »

**M. le Maire :** « Absolument. Merci beaucoup, chère Rosalie LAMIN, pour cette présentation très claire et complète. S'est inscrite Aurore MOUYSET-NOZERAND et c'est M. MARTIN qui va parler. »

**M. MARTIN :** « Merci M. le Maire. Juste une explication de vote très rapide pour dire que notre groupe s'abstiendra, dans l'attente du débat budgétaire qui se tiendra au Conseil de Paris dans quelques jours. »

**M. le Maire :** « C'est d'une grande logique et une cohérence politique. Merci beaucoup. Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL :** « Merci M. le Maire. Merci Rosalie d'avoir anticipé ma question parce que lorsqu'on regarde les chiffres, on est assez étonné de voir qu'entre 2022 et 2023, les chiffres, en particulier par rapport aux consommations liées à l'électricité et au gaz, sont globalement en diminution alors qu'on est dans une crise économique, financière et énergétique importante, et qu'on peut se demander à quoi correspond cette baisse. J'avais remarqué la baisse au niveau du gaz, dans l'administration générale, qui est passé de 34.000 € à 15.000 €, dans la Maison des associations, (de 6.044 € à 4777 €) et dans les bibliothèques aussi (de 30.754 € à 17.159 €), donc on peut craindre une réduction du chauffage dans un certain nombre d'équipements.

Par ailleurs, il y avait une autre question que je voulais poser par rapport aux frais « catalogue et imprimerie » qui sont stables. On annonce 100.000 €, aussi bien en 2022 qu'en 2023, et on sait pourtant que le prix du papier a aussi énormément augmenté et va continuer à augmenter. Donc les dépenses seront sans doute plus importantes que 100.000 €, sauf si une décision est prise d'imprimer moins de catalogues et qu'on publie moins de journaux municipaux.

Ce sont les deux explications que je te remercie de me donner. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Rosalie LAMIN. »

**Mme LAMIN :** « En effet, pour les fluides, j'ai expliqué que la DCPA souhaiterait garder la même ligne de manière à gérer au mieux, pour toutes les mairies d'arrondissement, les dépenses de fluides. Néanmoins pour le papier, c'est clair que nous allons vers une tendance de réduction du papier, donc on ne peut qu'encourager à continuer. Si on consomme moins de papier, on en payera moins. On verra ensuite quelle quantité, quel coût. Cela dit, le budget que nous votons ne nous empêchera pas de travailler et de d'équilibrer de manière à ne pas créer un fossé au niveau des finances. »

**M. le Maire :** « J'ajouterai deux choses pour rassurer chacun. Comme l'a indiqué Rosalie LAMIN, nous aurons les moyens de fonctionner, il y aura de toute façon un budget supplémentaire qui permettra de rattraper les lignes qui auront été sous-dotées si le cas échéant.

Le fait que la Ville inscrive ces montants de fluides aux états spéciaux d'arrondissement est une obligation réglementaire. C'est un échange que j'ai pu avoir avec Paul SIMONDON, l'adjoint à la Maire chargé des finances, en lui demandant pourquoi ces lignes sont indiquées ici alors que tous les équipements municipaux sont chauffés, que ce sont des marchés parisiens, que c'est piloté en central et donc qu'il n'y a pas d'utilité à avoir ces lignes dans nos budgets. Mais il se trouve que c'est une obligation réglementaire, avoir une inscription centralisée ne serait pas conforme à la réglementation. Donc elle est faite, même si la gestion reste essentiellement centralisée, ce qui est une bonne chose. On ne va pas passer des contrats d'achat de gaz ou des contrats d'achat d'électricité au niveau d'une mairie d'arrondissement. Cela n'aurait pas de sens que la Ville ne le fasse pas dans son ensemble, et c'est bien ce qui se passe.

Ce sont ces éléments qui expliquent cette situation qui peut en effet interroger, et qui, avec ces réponses, vous rassureront.

Je vous propose de passer au vote. Abstention du groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté par le Conseil d'arrondissement. »

#### Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 2	
Nombre de votants : 26			
Abstentions	2	NPPV	0
POUR	24	CONTRE	0
<b>La délibération est adoptée</b>			

## COMMUNICATIONS SANS VOTE DU CONSEIL DE PARIS

### 2022 DLH 318 – Présentation de l'activité de soutien à la rénovation du parc de logements sociaux

**M. le Maire :** « Nous avons des communications sans vote qui sont aussi récurrentes chaque année. Je vais donner la parole à Adrien TIBERTI pour présenter l'activité de soutien à la rénovation du parc de logements sociaux. »

**M. TIBERTI :** « Merci M. le Maire. Je crois que cette communication est une nouveauté. Il s'agit de faire un point d'étape et nous le ferons désormais chaque année sur la rénovation du parc de logements sociaux de la Ville. C'est une très bonne chose parce que, bien souvent, nous votons les opérations les unes après les autres, nous les inaugurons quelques années après et nous le faisons au fil de l'eau sans rendre publique la cohérence de notre action publique.

Pour mémoire, il y a 250 000 logements sociaux à Paris, dont 12 000 dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, et le choix politique qui est fait, c'est évidemment de mettre tout en œuvre pour réduire rapidement les consommations énergétiques et donc les émissions de gaz à effet de serre lié à l'habitat. Pourquoi ? Le secteur de l'habitat est l'un des premiers secteurs d'émission de gaz à effet de serre



et nous avons une responsabilité politique très importante à réduire rapidement nos consommations énergétiques, celle de l'habitat social, celle du patrimoine d'habitat de la Ville de Paris, pour le bien-être du climat.

C'est aussi une question sociale majeure puisque – on vient d'en parler – des apprentis sorciers ont voté la casse du monopole public de l'énergie il y a maintenant une quinzaine d'années ; nous en payons actuellement les conséquences avec l'envolée des prix. Donc réduire les consommations énergétiques de l'habitat, c'est réduire les factures de gaz et d'électricité des familles parisiennes, et c'est important au moment où elles s'envolent.

De quoi parlons-nous concrètement ? Tout simplement de travaux de rénovation, des rénovations complètes : isolation, ventilation et chauffage, et de plus en plus, nous prenons en compte le confort des habitants pour refaire les appartements chaque fois que nous menons ces opérations. Au fil du temps, nous avons ajouté des éléments qui nous semblent importants comme :

- le confort d'été avec les occultations,
- la végétalisation des espaces extérieurs des logements et des cités,
- l'implantation de locaux à vélos pour permettre le développement de cette pratique de mobilité qui est aussi faiblement émettrice de gaz à effet de serre,
- l'implantation de locaux de tri, de composteurs, et tout ce qui permet globalement de diminuer notre empreinte sur l'environnement.

Les investissements des bailleurs sociaux parisiens sont très importants : 2,5 milliards d'euros investis ces dix dernières années, dont 600 millions d'euros de subventions de la Ville de Paris (58 000 logements à l'échelle de Paris, 1 879 à l'échelle du 11<sup>e</sup> arrondissement depuis 2009), pour des gains énergétiques qui sont en moyenne supérieurs à 50 %. J'insiste sur ce chiffre parce qu'il est en réalité le véritable marqueur de notre politique : plus de 50 % de consommation énergétique en moins, donc d'émission de gaz à effet de serre en moins, à l'issue des rénovations que nous menons dans le parc de logements sociaux de Paris et de notre arrondissement. Nous mesurons à ces tonnes-là l'efficacité de notre politique. Très concrètement, cela veut dire des économies de charges d'énergie de 400 € par an et par famille en moyenne. C'est un montant conséquent sur un budget annuel pour des familles populaires. C'est moins évident pour des gens qui gagnent 10 000 € par mois, ils ne voient pas la différence, mais vous avez bien en tête que ce n'est pas la majorité des cas, surtout dans le parc social.

Je rappelle des opérations que nous avons votées ensemble en 2021 pour le 11<sup>e</sup> arrondissement : on a 131 logements financés au 68 rue Léon Frot, au 20 rue Émile Lepeu (ce sont des immeubles que nous avons préemptés et qui ont rejoint récemment le parc de la Ville), au 99 avenue Philippe Auguste et au 111 rue Oberkampf. 161 logements ont été livrés cette année-là, notamment les logements d'Élogie-Siemp, rue des Nanettes, avec une innovation technologique très importante sur le chauffage, avec des radiateurs qui sont véritablement des ordinateurs qui servent à la fois à faire du chauffage et à faire du calcul informatique.

Pour être complet, à l'heure où nous parlons, les trois plus grandes résidences de logement social de l'arrondissement sont en travaux ou vont voir leurs travaux commencer très bientôt. Je pense à la cité Ranvier, où les travaux ont commencé au mois de septembre sur 360 logements. C'est la plus grande cité de l'arrondissement. Je pense aux 220 logements du 125-127 boulevard de Charonne, dont nous avons fait la réunion de présentation des travaux le mois dernier ; les travaux commencent en mars. Et je pense aux 150 logements de Paris Habitat, rue de l'Orillon/rue de Vaucouleurs/rue du Moulin Joly, où les locataires ont voté les travaux, et les travaux vont pouvoir commencer au printemps.

Au-delà des chiffres que je vous donne, ayez en tête que notre action de rénovation du parc de logement social rentre dans une phase de développement très important puisqu'on s'attaque en même temps aux trois plus grandes cités HLM de l'arrondissement. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup et merci d'avoir bien mis en avant les effets concrets de cette politique pour les locataires. Jean-Christophe MARTIN. »

**M. MARTIN :** « Merci M. le Maire. Ce n'est pas la première fois que notre Conseil aborde le sujet des programmes de rénovation dans le parc social. Au détour de cette communication, je voudrais à nouveau insister sur quelques points de méthode en ce qui concerne la rénovation du parc social en site occupé.

Ces programmes de rénovation – et on vient de le rappeler – se basent sur un constat factuel : notre parc social vieillit et subit automatiquement l'usure du temps, et les constructions anciennes, voire très anciennes, ne sont plus adaptées aux impératifs économiques et écologiques du XXI<sup>e</sup> siècle. Ce constat, nous le partageons tous, du moins je l'espère.

Ces programmes de rénovation sont cadrés par le Plan Climat et ses objectifs que, là aussi, nous partageons tous : rendre un coup de jeune à des bâtisses anciennes, vivre mieux en consommant moins – cela a été rappelé et le chiffre de 50 % de consommation en moins est particulièrement intéressant –, augmenter la végétation des cours d'immeubles pour un cadre de vie plus beau et plus frais l'été.

Attention cependant, car il y a un « mais » : dans sa communication, la Ville a tenu à nous abreuver d'une abondance de chiffres. C'est bien, ça nous donne des éléments tangibles, mais la Ville a oublié un élément fondamental qui, lui, ne peut pas se chiffrer et n'est pas tangible : il s'agit des gens. Car ce qui est une série de statistiques pour la Ville de Paris, c'est leur vie pour les résidents. Et au-delà des chiffres, nous parlons d'un des éléments les plus intimes de la vie d'autres êtres humains, c'est-à-dire de leur foyer.

Donc j'ai plusieurs fois été saisi par plusieurs résidents et amicales de locataires d'adresses objets de programmes de rénovation en site occupé comme l'îlot Chaillet et l'îlot Ranvier, pour ne parler que d'eux. S'ils m'ont exprimé leur adhésion à certains éléments des programmes – une grande majorité des éléments des programmes –, ils m'ont aussi exprimé leurs craintes. Et dans notre arrondissement, ainsi que dans la plupart des arrondissements parisiens, des voix s'élèvent et doivent être écoutées. Les résidents sont les premiers concernés par les programmes de rénovation et à ce titre, ils ont des choses à dire. Alors que nous disent ces résidents ? Et pourquoi saisissent-ils la Ville – que ce soit ma propre personne et ainsi que la vôtre, M. le Maire – si ces programmes de rénovation sont si parfaits ? Je veux remercier les résidents et amicales de locataires qui ont relu cette intervention.

Ces résidents nous parlent des retours d'expérience de programmes passés où la qualité des prestations n'était pas aux rendez-vous, et ils ont raison. Dépenser des millions pour des travaux imparfaits, ça n'a pas de sens.

Ils nous parlent du manque de répondants techniques précis sur ces programmes. Les résidents ont des questions légitimes et des questions parfois techniquement très pointues et à ce titre, ils ont droit d'obtenir des réponses qui soient claires et précises.

Ils nous parlent d'opposition précise à certains points des programmes comme, par exemple, les ventilations type « Beaubourg ». On en avait parlé lors d'un précédent Conseil. Imagineriez-vous

vivre au milieu des conduites de ventilation ? Pas eux et pas moi non plus. Par ailleurs, ces créations de ventilation sont parfois inutiles dans les immeubles de type « briques rouges » qui sont déjà dotés de la ventilation naturelle, et elles vont venir dénaturer ce patrimoine typique parisien qui, s'il n'est pas classé, fait partie de l'historique de notre capitale et de notre architecture.

Ils nous parlent aussi de situations ubuesques causées par le caractère froid et systématique des programmes : changer des portes d'entrée alors que celles-ci ont déjà été changées par le passé pour des modèles meilleurs que celles qui sont proposées par le programme de rénovation ; détruire des aménagements de cuisine ou de salle de bain alors que ceux-ci ont déjà été changés. Imaginez avoir travaillé pour vous payer une nouvelle cuisine et que votre bailleur vous annonce froidement que celle-ci va finir à la benne parce que c'est comme ça.

Ils nous parlent avec le cœur et nous devons les écouter avec le même organe. Alors pourquoi cette intervention, me diriez-vous ? Par ces mots, je voulais effectivement rapporter ces voix et interpeller l'exécutif. Tout n'est pas parfait dans ces programmes de rénovation, même si les objectifs sont bons et une très large majorité de ces programmes sont bons. Tout n'est pas parfait, et si tout le monde souscrit aux objectifs d'une meilleure qualité de vie au sein du cadre vertueux du Plan Climat, la méthode gagnerait grandement à être améliorée par plus d'écoute, plus de prise en compte des positions individuelles. Ce n'est pas toujours évident. Les résidents sont prêts à travailler très étroitement avec la Ville dans la définition de programmes de rénovation des logements sociaux vraiment concertés et parfaitement adaptés. Écoutez-les. »

**M. le Maire :** « Merci M. MARTIN. Je pense que sur le fond, chacun ne pourra que partager les préoccupations que vous avez évoquées dans votre intervention. En tout cas, c'est l'état d'esprit dans lequel nous travaillons, en passant beaucoup de temps à écouter les locataires, parce que tous travaux dans un foyer sont effectivement sources de nuisance et de désagrément. Pour des personnes qui vivent parfois depuis plusieurs décennies dans le même logement, ils peuvent constituer une réelle perturbation. Je sais qu'Adrien TIBERTI a toujours en tête d'écouter et de prendre en compte leur situation. Il est constamment aux côtés des locataires pour les accompagner, les appuyer, voire parfois soutenir leurs revendications quand elles sont légitimes. Il arrive parfois qu'il y ait des jeux d'acteurs, il ne faut pas non plus se voiler la face. Mais chaque fois que les revendications sont légitimes, il soutient et accompagne les locataires. J'ai beaucoup d'exemples en tête de courriers et de craintes exprimées par les locataires, mais je n'ai pas d'exemples sur lesquels il y a eu un passage en force ou quelque chose qui est fait contre la volonté des locataires. Cela montre que l'écoute finit par porter ses fruits. Adrien TIBERTI souhaite reprendre la parole. »

**M. TIBERTI :** « Merci M. le Maire. Je partage totalement ce que vous venez de dire. Quand M. MARTIN – dont le propos était mesuré par ailleurs – dit qu'il y a de mauvais retours d'expérience, il ne s'est pas aventuré à citer d'adresses, ce qui aurait permis un débat peut-être un tout petit peu plus concret.

Sur la méthode, le principal bailleur de la Ville, Paris Habitat, fait voter systématiquement les opérations de rénovation. C'est le seul bailleur à le faire. Les travaux n'ont donc pas lieu si les locataires sont contre. Il faut quand même s'en rendre compte.

Vous avez cité la place du Père Chaillet. Quand même, il s'agit de 45 logements. On fait la réunion de présentation des travaux en mairie, en présence de Valérie de BREM, Directrice d'Élogie-Siemp. Élogie-Siemp gère 30 000 logements. Imaginez le niveau de considération que cela révèle de la part de la Direction d'Élogie, sachant que la directrice se déplace pour des opérations de rénovation qui

représentent 0,1 % de son parc. Elle le fait systématiquement et sur toutes les opérations, ce qui est évidemment un signe de respect et qui prouve surtout la qualité de l'écoute.

Sur la question de la ventilation mécanique contrôlée, il se trouve que la Droite parisienne a des passions communes avec Danielle SIMONNET, ce qui m'étonne toujours. Quand on fait un projet de rénovation thermique, quand on isole un bâtiment (parce que la rénovation, c'est d'abord de l'isolation), il arrive un moment où l'on est obligé de passer par une ventilation mécanique contrôlée. On ne peut pas passer par des ventilations dites « naturelles » parce que ça n'existe pas, parce que ça exige d'ouvrir les fenêtres, ce qui entraîne une déperdition énergétique trop importante, surtout quand il s'agit de remplacer des fenêtres. Les opérations sont mises en œuvre par des ingénieurs et des spécialistes, elles sont contrôlées et vérifiées par des bureaux de contrôle extérieurs. Tout cela est cadré par une législation de réglementation qui est très exigeante et qui a beaucoup bougé ces dernières années.

Le ressenti des locataires est très important. On comprend leur difficulté à vivre au milieu des travaux. La plupart des opérations se font en site occupé parce qu'on ne peut pas déménager des locataires quand ils sont déjà là. Quand on les fait en site vide, c'est parce qu'on vient de préempter l'immeuble, ou parce qu'on l'a entièrement vidé car on récupère parfois des immeubles qui sont en très très mauvais état. Les travaux se déroulent la plupart du temps en site occupé donc c'est très difficile à vivre pour les locataires. Ce sont souvent des familles populaires et elles n'ont pas les moyens de passer trois mois dans leur résidence secondaire à Deauville. C'est très dur pour elles et on l'a parfaitement en tête.

En même temps, l'objectif est toujours devant nos yeux, et aux yeux des locataires aussi, celui de viser le confort de vivre dans un appartement qui n'est pas trop froid l'hiver ni trop chaud l'été, où l'on ne se ruine pas à le chauffer, où les pièces humides sont aux normes, où les baignoires qui ne sont plus adaptées, surtout passé un certain âge, sont supprimées au profit de douches. Tout ça fait que c'est difficile de programmer les travaux, on passe beaucoup de temps en réunions : il y a systématiquement deux réunions publiques, la sélection des entreprises de travaux sur leur capacité à mettre des moyens sur l'accompagnement des locataires, sur la présence permanente des chefs de travaux dans les immeubles, sur leur qualité d'écoute, etc. Les bailleurs mettent aussi à disposition des moyens humains pour accompagner leurs locataires pendant toute la durée des travaux. Donc on peut passer beaucoup de temps dans toutes ces réunions de présentation de travaux.

Tout ce que vous dites est pris en compte. Ce souci est très important parce qu'on sait quel est le point de départ et quel est le point d'arrivée. On sait quelle est la difficulté, humaine, à vivre des travaux entre les deux. On l'a à l'esprit. Après, quand des démagogues – je parle de responsables politiques, vous m'avez bien compris – utilisent la question de la ventilation mécanique contrôlée pour essayer de faire échouer les opérations de travaux, ce n'est pas acceptable. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Je pense que les arguments ont été pleinement exposés. »

### **2022 DSOL 106 – Schéma seniors parisiens 2022-2026**

**M. le Maire :** « Nous passons à la communication relative au schéma seniors parisiens pour 2022-2026. La parole est à Aymeric DE TARLÉ. »

**M. DE TARLÉ** : « Merci beaucoup, M. le Maire. Je vais vous présenter la communication pour le schéma seniors 2022-2026, communication particulièrement importante après les crises du Covid et aujourd'hui, l'inflation subie par les seniors parisiens et tous les seniors français. Je vais revenir un peu sur la genèse du schéma seniors et ensuite sur les applications concrètes qui vont se dérouler à Paris et plus particulièrement dans le 11<sup>e</sup> arrondissement.

Suite à la présentation du précédent bilan de schéma senior en Conseil de Paris en novembre 2021, Véronique LEVIEUX a rassemblé l'ensemble des élus d'arrondissement, des acteurs publics et associatifs afin d'élaborer ce nouveau schéma senior. Ce dernier doit répondre à la double logique qui est, d'une part, de développer l'existant en matière de politique des seniors et d'autre part, de répondre aux nouveaux enjeux suscités ou exacerbés par la crise du Covid. Celle-ci a profondément redessiné le rapport à l'environnement qu'entretiennent les seniors parisiens, notamment pour les seniors les plus isolés. Nous savons qu'il fut difficile pour ces derniers de voir leurs proches durant la crise du Covid, et à cela, aujourd'hui, s'ajoutent les étés de plus en plus caniculaires, parfois même les automnes, qu'on observe à Paris. Ces effets de distanciation, même s'ils ont tendance à reculer, se font toujours sentir aujourd'hui auprès de ces publics. C'est pour cette raison que nous avons été particulièrement vigilants quant à l'efficacité et à la pérennité des actions mises en place face à l'émergence de ces nouveaux enjeux.

Pour la conception du schéma, on s'est appuyé sur deux enquêtes conjointes : d'une part, une enquête quali-quantitative recueillie à partir d'un échantillon de 100 seniors représentatifs des catégories socioprofessionnelles et de la cartographie parisienne, et d'autre part, un questionnaire en ligne complété par 500 personnes et comprenant des questions allant des habitudes de vie aux philosophies avec des questions plus pratiques. En sont ressortis six points majeurs : bien vieillir, l'accès à la santé, l'accès au droit, le soutien aux aidants, la lutte contre l'isolement et l'évolution de l'habitat. Autant d'enjeux qui doivent être envisagés car le nombre des seniors progresse : il est aujourd'hui à 22 % des Parisiens, il sera à 25 % en 2030 et à 27 % en 2050. Ces enjeux vont prendre de plus en plus de place dans le débat public.

Je vais passer sur les données parisiennes sur les seniors (ensuite, je parlerai des axes et des actions concrètes) :

- Il y a une évolution démographique, on est passé de 22 % de la population (479 000 seniors) à 25 % en 2050.
- On a un déséquilibre entre le Sud et l'Ouest parisien qui est davantage pourvu de seniors que le Nord et l'Est.
- L'espérance de vie est relativement élevée : à 60 ans, l'espérance de vie est de 28 ans pour les femmes et de 24 ans pour les hommes, soit 4 ans de plus par rapport à la moyenne nationale pour les femmes et un an de plus pour les hommes. C'est une espérance de vie qui progresse et c'est aussi un état des lieux qu'il fallait souligner.
- En matière de fragilité, on observe qu'il y a une forte disparité encore entre le 16<sup>e</sup> arrondissement, où le revenu médian oscille entre 42.000 € et 57.000 €, et les 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements où tombe en-dessous des 22.000 €. C'est une action à envisager pour répondre aux enjeux des seniors.
- On a encore beaucoup de seniors qui sont en-dessous du seuil de pauvreté, notamment les seniors de plus de 75 ans. 11 % d'entre eux sont sous le seuil de pauvreté. Il faut rajouter aussi 3 % des seniors qui sont ce qu'on appelle le « halo de pauvreté », qui sont en dessous des 60 % du revenu médian régional.
- Au niveau des aides sociales, on a Paris Solidarité qui complète l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), et on a l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) perçue par environ 3,8 % des plus de 60 ans.

En dehors de ces statistiques, trois axes ont été dégagés pour ce schéma seniors :

- les seniors dans la ville du quart d'heure
- accompagner les fragilités et renforcer la protection des seniors vulnérables
- des seniors libres de choisir leur habitat.

Au total, ces axes comportent 18 fiches d'actions qui sont chacune des repères en matière de politique des seniors sur tous les arrondissements. Ces actions sont aussi mesurées via des indicateurs d'évaluation et de suivi afin de mesurer la pertinence des actes des seniors. Je ne peux pas toutes vous les nommer, sinon on prendra trop de temps. Je vais donc repasser rapidement sur des actions qui peuvent être mises en place, notamment sur la fiche d'action n° 2 de l'axe 1, sur la sécurité des seniors.

On sait que les seniors constituent un public particulièrement sensible aux arnaques et aux escroqueries en ligne, mais pas seulement. Cette fiche d'action comprend une sensibilisation des personnes seniors aux arnaques et aux escroqueries en ligne et également du soutien juridique pour celles qui tombent malheureusement dans le piège.

Il y a aussi un point important sur la fiche d'action n° 4 concernant les sports, les Jeux olympiques et paralympiques. Il y a cette question d'héritage quand on pense aux Jeux olympiques et la question est aujourd'hui de permettre à tous les seniors de pouvoir se rendre aux Jeux olympiques et aussi de poursuivre une pratique sportive.

Sur la fiche d'action n° 5 concernant le lien intergénérationnel, on a la programmation d'événements intergénérationnels. Le groupe de travail a souligné qu'il fallait davantage communiquer auprès de ce public pour qu'ils aient accès aux événements et qu'il fallait également développer des actions intergénérationnelles. On aura l'occasion d'en reparler.

En somme, ce sont 18 fiches d'actions qui vont permettre aux élus, aux centres d'action sociale et aux associations de développer une vraie politique pour la préservation des seniors dans leur habitat et dans l'aide au quotidien, pour que ces seniors qui sont de plus en plus nombreux vivent décemment. Pour veiller à cela, jusqu'en 2026, des référents seniors au niveau parisien seront mis en place dans les directions, et un comité de suivi du schéma permettra d'évaluer la pertinence et d'amender si l'un des points n'est pas assez efficace. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci pour cette présentation complète et illustrée avec un certain nombre d'exemples tirés des actions de ce plan. Nour DURAND-RAUCHER. »

**M. DURAND-RAUCHER :** « Merci beaucoup, M. le Maire. Merci Aymeric. Je tenais à intervenir pour saluer le travail des équipes, notamment dans le médicosocial. La tâche est très exigeante pour une mission absolument essentielle et malheureusement pas toujours bien considérée.

Concernant le plan, il y a deux axes sur lesquels j'aimerais insister. Il y a d'abord le choix de faire un axe sur l'habitat des seniors, puisque l'immense majorité des seniors souhaitent continuer à vivre à domicile. On sait que la qualité de vie et la qualité de l'accompagnement sont meilleures lorsque les seniors sont plus proches de leur environnement de vie et des personnes qu'ils ont fréquentées. La sociabilisation reste essentielle, mais c'est surtout un grand défi humain. Le maintien à domicile suppose la visite de professionnels de santé (médecins et infirmières) dont on sait qu'ils ne sont pas en capacité de réaliser des visites à domicile comme autant qu'on pourrait le souhaiter. Il y a un enjeu RH extrêmement difficile concernant particulièrement les auxiliaires de vie, du fait des horaires étendus et découpés, des salaires qui ne sont pas à la hauteur. Le recrutement et le maintien

en poste de ces personnels, essentiellement des femmes, sont compliqués. J'espère que dans le bilan, il y aura aussi une réflexion sur l'évolution de ce poste et les perspectives qui sont offertes à ces femmes.

On pense aussi aux personnes qui ne souhaitent pas aller en EHPAD. Concernant les résidences seniors de l'arrondissement, je me demandais quelle somme était attribuée. J'ai vu que c'était 10 millions d'euros à l'échelle de Paris pour les rénovations des résidences seniors et je me demande comment on va participer à la rénovation de nos résidences seniors de l'arrondissement, dont on sait malheureusement qu'il y a à faire, comme dans toutes les résidences seniors de Paris ?

Je m'étonne aussi qu'il n'y ait rien dans ce plan sur l'adaptation au dérèglement climatique, qui n'est pas abordé dans le schéma, mais pour le coup, c'est quelque chose qui sera sans doute travaillé à travers d'autres plans au Conseil de Paris qui concerneront aussi les seniors. Je pense particulièrement à la mission d'information et d'évaluation sur « Paris à 50 degrés » qui a lieu en ce moment.

Ensuite un axe très intéressant et très nouveau, c'est l'axe de la santé mentale des seniors, sujet encore méconnu et pourtant inquiétant déjà avant le Covid. Après les trois années que nous avons connues, où l'isolement a augmenté, nous nous réjouissons évidemment de cet axe absolument essentiel qui est en lien avec la question récurrente de l'isolement des personnes.

Je tenais aussi à saluer le travail mené par les personnes de l'association Paris en Compagnie, à qui nous attribuons régulièrement des subventions, sur cette idée de solidarité avec les aidants. Je rappelle que tout cela était pensé et lancé par Galla BRIDIER pendant le mandat précédent.

Ce schéma senior est très complet et nous sommes ravis de sa future adoption que nous espérons pour Paris 2022-2026. Je vous en remercie. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. La parole est à Jérôme MEYER. »

**M. MEYER** : « Merci M. le Maire. Cher collègue, le projet que vous présentez ce soir met en avant l'excellent travail que réalise la Ville de Paris pour soutenir nos seniors à Paris et pour faire de Paris une ville inclusive pour toutes les catégories de population. En tant que benjamin de cette assemblée, vous avez d'ailleurs fait un choix qui vous honore en prenant la délégation des seniors et du lien intergénérationnel.

Vous mettez en avant dans ce nouveau schéma senior la « ville du quart d'heure » que vous développez dans la fiche action 5 de ce schéma. Ma question porte naturellement sur les liens intergénérationnels que nous pourrions porter avec les écoles de l'arrondissement. J'aimerais notamment savoir dans quelle mesure nous pourrions nous appuyer sur le projet éducatif de territoire, notamment en nous inspirant du projet de centre de loisirs qu'a réalisé la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance (CASPE) du 19<sup>e</sup> arrondissement. J'aimerais également savoir comment nous pourrions développer les activités impliquant les EHPAD dans l'animation des cours ouvertes au public dans le cadre de la ville du quart d'heure, et je pense en particulier à la cour oasis de l'école Keller.

Pour terminer, je me réjouis que nous ayons engagé ensemble une collaboration avec le rectorat pour organiser une dictée intergénérationnelle avec les écoles du 11<sup>e</sup> arrondissement. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci pour ces propositions pratiques. Je n'ai pas d'autres demandes de parole, je propose de la redonner à Aymeric de TARLÉ pour les réponses. »

**M. DE TARLÉ :** « Merci beaucoup, Nour et Jérôme pour vos questions.

Nour, concernant l'habitat, beaucoup de seniors veulent effectivement rester chez eux et on les comprend. C'est une situation que j'ai d'ailleurs traversée dans ma famille et que beaucoup d'autres traversent. Comme le dit la première phase du rapport, on mesure souvent l'état d'une civilisation à la manière dont on traite nos aînés. Je ne ferai pas une réponse de Normand mais une réponse sicilienne : sur cette fabuleuse île, c'est un délit de laisser – je vais oser le terme – crever les seniors en maison de retraite. On comprend aisément tous les seniors qui veulent rester chez eux. Je vous invite à lire les fiches d'actions 15 et 16 qui reprennent ces études pour accompagner l'habitat.

La question des aidants est reprise dans une fiche d'action parce qu'on a observé que beaucoup d'aidants rencontrent parfois des difficultés avec les seniors. Il faut donc les accompagner et les former, notamment face au vieillissement des générations de seniors qui pose d'autres soucis sanitaires.

Par rapport à l'adaptation au dérèglement climatique, c'est vrai qu'il ne figure peut-être pas assez sur le schéma, cependant je pense que c'est très inclus dans les politiques aujourd'hui. Pour vous donner un exemple, une rénovation thermique est en cours dans une résidence à l'allée Verte pour des fenêtres qui parfois ne filtrent pas assez et ne sont pas assez étanches. Ce sont forcément des problématiques qui sont incluses au sein des rénovations de logements seniors. Même si elles n'y figurent pas assez souvent, je pense que c'est quand même assez diffusé dans les mentalités.

Concernant la santé mentale des seniors, je crois avoir rapporté l'année dernière en Conseil un exemple qui m'avait frappé, celui du cas d'un EHPAD proche de Bruxelles qui a dénombré 30 morts de seniors et aucun n'avait le Covid. C'était ce qu'on appelle des « morts par glissement ». La santé mentale implique directement la santé physique. C'est pourquoi on encourage vivement tous les seniors à maintenir une activité physique.

Concernant les questions de Jérôme, après avoir lu le projet éducatif de territoire (PEDT), on remarque que l'axe 2 « Accompagner les seniors et leur vulnérabilité » fait écho directement à l'acte 6 du PEDT, qui est « Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable ». Dans l'axe 2, il y a aussi l'action « Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents ». Le lien intergénérationnel peut permettre à la fois l'éducation à la citoyenneté – je pense que tous les jeunes du monde ont eu cette transmission de la citoyenneté par les aînés – et la réussite scolaire, éducative des enfants.

On a recensé des actions au sein du PEDT, telles que l'action n° 2 « Lutter contre le harcèlement scolaire et les stéréotypes de genre », et l'action n° 3 « Poursuivre la diversification des ateliers pour soutenir les actions menées » avec un jardinage intergénérationnel et passerelle. Dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, des enfants en centre de loisirs se sont rendus dans des EHPAD pour créer ce lien intergénérationnel. Cet exemple peut permettre aux résidences du 11<sup>e</sup> de suivre le pas. Après, il faut toujours rester vigilant par rapport à la vie des résidences, au parcours des seniors. En tout cas, c'est typiquement le genre d'action qui peut être mené dans notre arrondissement.

Concernant les cours oasis, on n'a pas d'EHPAD public dans le 11<sup>e</sup> mais comme c'est assez nouveau, on va y aller graduellement pour faire intégrer ce nouveau dispositif aux seniors, sachant qu'on a beaucoup de seniors qui sont en trop mauvaise santé ou qui sont dans des résidences trop éloignées pour se déplacer dans telle ou telle école. Aujourd'hui, ce que je peux dire, c'est qu'on



répondra peut-être au cas par cas au niveau des résidences pour cet accompagnement vers les cours oasis. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Je m'associe aux propos laudatifs émis sur la qualité de travail conduit sur cette délégation ô combien importante. »

## PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

### 2022 DAE 57 – Conventions et subventions (551 400 €) en faveur de 17 structures œuvrant pour la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réutilisables

**M. le Maire :** « Je vous propose de progresser dans l'ordre du jour. La prochaine délibération sur laquelle un élu s'est inscrit est la 2022 DAE 57. Alexandre VISCONTINI. »

**M. VISCONTINI :** « Bonsoir. Merci, M. le Maire. Cette délibération porte sur des subventions pour les structures qui ont répondu à un appel à projets lancé en juin 2022, qui s'intitulait « Paris s'emballer pour le réemploi » et qui visait à remplacer des emballages jetables à usage unique par des contenants réutilisables pour la restauration à emporter, autrement dit des emballages consignés. Cet appel à projets avait visé trois objectifs dont celui de soutenir les commerçants qui souhaitaient implémenter la consigne dans leurs investissements. À ce titre, on propose le vote d'une subvention pour l'épicerie zéro déchet « Les Glaneuses », située au 18 boulevard Voltaire, qui est très impliquée sur ces sujets de zéro déchet. En plus d'être une épicerie, elle organise aussi un certain nombre d'animations pour composter les déchets ou pour réparer les objets. Il s'agit d'une structure vraiment engagée de l'arrondissement.

Nous avons ensuite deux autres axes dans cet appel à projets qui visait à soutenir plutôt les opérateurs de consigne, c'est-à-dire les structures qui proposent des contenants à réutiliser. À ce titre, nous soutenons trois opérateurs : « Ça nous emballe », un réseau de commerçants qui proposent ce type de contenant, l'entreprise « Pyxo » et l'entreprise « Vytal ». S'agissant de cette dernière, je voudrais aussi signaler qu'on a lancé, dans le cadre du nouveau territoire zéro déchet Popincourt-Sedaine, une initiative visant à proposer aux commerçants de ce territoire, qui le souhaitent, de proposer à leurs clients des emballages consignés pour toute la restauration à emporter, notamment celle du midi, pour éviter les emballages jetables plastiques et le trop-plein de déchets. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. La parole est à Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL :** « Merci, M. le Maire. Cette délibération est particulièrement intéressante pour moi, élue au commerce, puisque l'appel à projets « Paris s'emballer pour le réemploi » s'adresse tout particulièrement à des commerces privés, des restaurants, des bars, des brasseries, des traiteurs, de la restauration rapide, et on sait combien ils sont nombreux dans le 11<sup>e</sup>.

J'ai commencé à mesurer aussi leur intérêt pour ces démarches liées à la transition écologique. Par exemple, en début de semaine, j'ai organisé une rencontre avec des commerçants pour présenter le nouveau site de la Ville de Paris qui s'appelle le « Paris Local Énergie », qui s'adresse en particulier aux commerçants. Ce site est pertinent parce qu'il s'adresse sous forme de thématiques (il s'adresse directement à des boulangers, à des restaurants, à des coiffeurs, à des libraires) et donne des conseils

très pratiques et concrets pour réduire les consommations d'énergie, mais aussi pour s'engager globalement dans la transition écologique et dans la consigne.

Pour moi, la question est maintenant de savoir comment nous allons pouvoir identifier les commerces qui s'engagent réellement, comment on va mesurer leur impact réel, et dès à présent, comment on va imaginer des actions dans le 11<sup>e</sup> pour valoriser ces commerçants et les faire connaître aux habitants. Il y a donc un travail de communication énorme à faire pour les faire connaître et j'espère que nous allons pouvoir le faire. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. C'est effectivement du boulot. Jean-Pierre CORSIA. »

**M. CORSIA :** « C'est un sujet sur lequel nous avons eu l'occasion de débattre hier lors du pré-conseil puisque certains habitants ont posé une question aussi pertinente que celle qui est évoquée là : comment faire mieux connaître tous ces commerces qui s'engagent dans la transition écologique ?

Il n'y a pas de recette miracle, mais il est vrai que cela fait quelques années qu'on y réfléchit. L'idée n'est pas de ne faire connaître que les commerces qui sont en avance, mais aussi ceux qui doivent progresser. Donc il faut peut-être s'engager sur une démarche de progrès. Il a aussi été évoqué l'idée d'un label, à partir de certains critères mais surtout des critères a minima, qui permet à ceux qui veulent progresser de pouvoir le faire. C'est donc tout un chantier qui est devant nous. »

**M. le Maire :** « Merci pour cette précision. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Alexandre VISCONTINI. »

**M. VISCONTINI :** « Quelques mots pour dire qu'un commerce, c'est un commerçant bien sûr, mais c'est aussi un client. On s'est dit hier qu'il y avait aussi certainement une démarche à réaliser auprès des clients pour les sensibiliser à l'utilisation de la consigne. Pour cela, on peut compter sur les deux associations chefs de file des territoires zéro déchet qui sont la Régie de quartier Fontaine au Roi, et Agir Solidairement pour le Quartier Sedaine-Popincourt (AQSP) dont l'objet est d'aller à la rencontre des habitants et de les sensibiliser sur ces questions de zéro déchet, en particulier sur le sujet de la consigne. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote, qui est pour ? Unanimité, merci. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 2	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	27	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2022 DAE 151 – Appel à projets « Alimentation durable et solidaire » : conventions et subventions (1 013 300 €) à 21 organismes, dont deux projets soutenus au titre du budget participatif**

**M. le Maire** : « La parole est à Grégory MOREAU. »

**M. MOREAU** : « Merci, M. le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. L'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) estime que le nombre de magasins d'alimentation durable à Paris est passé de 123 en 2003 à 245 en 2018, puis à 375 en 2021. Malgré cela, plusieurs zones de carence subsistent encore, notamment à la périphérie de la capitale. Or, la Ville de Paris souhaite favoriser son approvisionnement en produits durables, tant au niveau social qu'au niveau environnemental, en termes de circuit court, de bio, de zéro déchet et de protéine végétale, d'autant que dans le contexte actuel de hausse des coûts, et suite à des fluctuations des comportements des consommateurs ces deux dernières années, la santé économique de certaines entreprises vertes reste fragile.

Ainsi, la Ville a lancé un appel à projets qui s'appelle « Alimentation durable et solidaire » en janvier 2022, visant à soutenir les structures de l'économie (associations, coopératives, commerces), développant des initiatives vertueuses. Un jury présidé par Audrey PULVAR s'est réuni en septembre afin d'examiner les projets de candidatures à la deuxième session de cet appel à projets clos en juin 2022. C'est dans ce contexte qu'une subvention est proposée à 400 COOP, un supermarché coopératif sans salarié, complètement autogéré, qui avait ouvert en 2016 dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, puis en 2018 sur le boulevard de Charonne dans notre arrondissement, dans un local de Paris Habitat. J'en rappelle le principe après une présentation très claire hier en pré-conseil : ce sont 900 coopérateurs qui gèrent en intégralité ce magasin de manière entièrement bénévole, en consacrant quelques heures de leur temps à la gestion de la coopération, et en échange ils ont la possibilité d'y faire leurs courses. On retrouve un peu l'esprit des communs. Ce mode de fonctionnement présente l'intérêt pour les citoyens de pouvoir reprendre un certain contrôle de la distribution alimentaire en plus d'offrir l'accès à une alimentation équilibrée, équitable, biologique et à prix abordable grâce à une marge plafonnée à 25 %. Tout cela étant garanti par leur charte d'approvisionnement.

La subvention d'investissement proposée à hauteur de 7.500 € aidera l'association à l'achat de nouveaux équipements pour améliorer l'attractivité du magasin en termes de développement de l'offre de frais en vrac, en termes de renouvellement des outils informatiques et d'acquisition d'une nouvelle enseigne en vue d'une meilleure visibilité du magasin. De plus, il lui sera attribué une subvention de fonctionnement de 13.800 €. Bien sûr, notre groupe est favorable à ce soutien financier. Comment ne pas l'être. »

**M. le Maire** : « Tout à fait. Merci beaucoup. Joëlle MOREL s'est inscrite. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire. Le nombre de boutiques bio est particulièrement important à Paris. Il a énormément augmenté. Le 11<sup>e</sup> est sans doute l'arrondissement qui a le plus de commerces bio et on en est très heureux. Ces commerces ont connu une bonne évolution, particulièrement pendant le Covid, mais à la fin du covid, beaucoup ont chuté, pas seulement dans le 11<sup>e</sup>, et dans toute la France. Des enseignes comme Biocoop ou Naturalia enregistrent un vrai repli en 2022. Les Biocoop sont très nombreux dans le 11<sup>e</sup>, on en a quatre. Les ventes reculent et continuent à reculer.

On voit aussi que des commerces indépendants bio sont fermés aujourd'hui. Je pense tout particulièrement à deux petites boutiques indépendantes : Mood qui était situé rue de Charonne et qui a fermé, et à Nectar, rue Amelot, qui a fermé aussi. On voit combien ces commerces sont fragiles.

Dans cette délibération, je retiens tout particulièrement cette plateforme de financement participatif qui s'appelle BlueBees (que je ne connaissais pas) et qui travaille avec un certain nombre de

commerçants tels que Les Poireaux de Marguerite et Day by Day, deux épiceries très importantes dans le 11<sup>e</sup>, qui travaillent bien en ce moment. Cette plateforme a pour objectif d'essayer de coordonner toutes ces boutiques bio. Je trouve cela particulièrement intéressant et je pense que, avec cette plateforme qui va recevoir une subvention parisienne de 24.000 €, on va pouvoir travailler à créer, à avoir une meilleure connaissance des magasins qui favorisent le circuit court, le vrac, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le bio, et ainsi établir des liens entre l'alimentation et les magasins qui favorisent aussi l'emploi en réinsertion. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention. Je ne pense pas que ça demandait de réponse. C'était un complément utile à la présentation de la délibération. Je vous propose donc de l'adopter. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

#### Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 2	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	27	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

#### 2022 DAE 153 – Subventions (157.000 euros) et conventions avec cinq structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et deux réseaux de PIAE

**M. le Maire :** « Dominique KIELEMOËS et Joëlle MOREL pour rapporter le projet. »

**Mme KIELEMOËS :** « Merci M. le Maire. Merci Joëlle de me laisser la parole. La Ville de Paris apporte un soutien constant à la structuration de l'économie sociale et solidaire. Cette économie aux effets utiles, au lien territorial fort, est créatrice d'emplois au service de tous, mais aussi porteuse d'innovation sociale. La Ville de Paris souhaite encourager les actions en faveur de l'accès à l'emploi des publics rencontrant des difficultés socioprofessionnelles, notamment par l'insertion par l'activité économique. Celle-ci a été reconnue à de multiples reprises comme l'une des plus efficaces. En effet, s'adressant aux personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, elle permet, par la mise en activité, par un accompagnement social et professionnel renforcé et par des actions de formation adaptées, d'obtenir des résultats positifs avec un taux de sortie dynamique de 57 % en 2020, malgré la crise sanitaire.

La Ville de Paris apporte son soutien à ces structures, notamment par le biais de subventions, d'aides à l'accès à la formation, mais aussi grâce à son schéma de la commande publique. La Ville de Paris souhaite aussi soutenir les structures d'insertion par l'activité économique dans leur engagement pour l'insertion des Parisiens et des Parisiennes en favorisant des actions de formation qui leur sont communes, sous l'égide d'un ou plusieurs réseaux de l'insertion par l'activité économique (IAE). Une mutualisation des réflexions et des actions apparaît en effet comme un moyen d'optimiser leurs coûts, d'échanger leurs expériences et compétences ou encore de monter des projets innovants. C'est aussi un moyen de relever le défi du pacte ambition IAE de l'État et du plan « Boost Emploi » de la Ville de Paris, qui a fixé l'objectif du doublement du nombre de salariés en insertion au cours du présent mandat municipal. C'est dans cette perspective que le nouvel appel à projets « Dynamiques insertion par l'activité économique » a été lancé en mai 2022.

Neuf candidatures ont été proposées, sept ont été retenues et celle qui nous intéresse plus particulièrement dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, c'est la Petite Rockette.

La Petite Rockette, association créée en 2011, atelier et chantier d'insertion implanté dans les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements, propose, en collaboration avec l'entreprise Carton Plein, les ateliers chantiers d'insertion Coop Mijotée et Pépins Production, la Régie de quartier Fontaine au Roi (pour un total de 88 équivalents temps plein (ETP) d'insertion), tous implantés dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, de décliner localement le programme SEVE Emploi proposé par la Fédération des acteurs de la solidarité, et de créer un réseau d'employeurs locaux pour intensifier les sorties en emploi durable de leurs salariés en insertion. Le programme SEVE Emploi, suivi par la Petite Rockette et Carton Plein, doit permettre, par le biais d'une formation action de toute l'équipe de permanents, de :

- faciliter le retour à l'emploi des salariés en insertion professionnelle,
- rendre autonome les salariés sur le marché du travail de manière durable,
- négocier les profils de poste de droit commun avec les entreprises pour des postes plus adaptés, assurer un appui Ressources Humaines aux employeurs sur la phase de recrutement et d'intégration,
- accompagner les salariés dans l'emploi pour les aider à surmonter les potentielles difficultés et ainsi assurer leur maintien en emploi,
- valoriser un projet professionnel par la pratique de période apprenante et de mise en situation.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour les SIAE du 11<sup>e</sup> arrondissement accueillant des publics fragiles, je vous propose de soutenir cette action par une subvention de fonctionnement de 15.000 € en 2022. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire. Il est vrai que les chiffres liés à l'emploi sont un peu meilleurs en cette période, mais ils restent néanmoins préoccupants et on peut craindre un retournement de situation dans les prochains mois en raison de la crise économique. Cette crise touchera en priorité les plus fragiles. Nous devons rester tout particulièrement vigilants au déploiement des structures d'insertion par l'activité économique et c'est ce que cette délibération nous propose.

Vous avez peut-être entendu parler du projet gouvernemental « France Travail » qui a pour objectif de mieux coordonner tout ce que la France compte d'entités d'aides aux chômeurs, de Pôle Emploi aux régions, en passant par les départements, les associations ou encore les missions locales. Ce projet France Travail devrait démarrer en 2024. Si ce projet, sur certains aspects, peut être bénéfique vue la diversité des différentes structures liées à l'emploi existantes, il nécessite que celles liées à l'économie sociale et solidaire (ESS) apprennent encore mieux à se connaître et à travailler pour mutualiser leurs forces.

Cette délibération présentée par Florentin LETISSIER, adjoint à l'ESS et à l'économie circulaire, a lancé cet appel à projets pour que les structures se réorganisent et se mutualisent. Le projet dans le 11<sup>e</sup> arrondissement est piloté par plusieurs structures telles que Carton Plein, les ateliers Coop Mijotée, Pépins Production, la Régie de quartier, la Petite Rockette. Ces structures se regroupent pour mutualiser complètement leur effort, mieux se connaître, se coordonner, travailler sur la sortie des personnes qui seront accompagnées par ces différentes structures et pour prendre un certain nombre de contacts avec les entreprises de l'arrondissement pour pouvoir proposer des sorties à ces personnes. Cette démarche de mutualisation et de travail en commun me semble particulièrement intéressante puisque c'est ce que nous avons essayé de faire au niveau de l'arrondissement à travers le comité emploi : coordonner, mieux se connaître et se donner des

nouvelles pistes. Je remercie donc Carton Plein, les ateliers Coop Mijotée, Pépins Production, Régie de quartier, Petite Rockette de travailler dans cette démarche qui se rapproche particulièrement de celle que j'essaie de mener au niveau du 11<sup>e</sup>. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Qui s'est inscrit pour cette délibération ? Nelly GARNIER. Puis Alexandre VISCONTINI. »

**Mme GARNIER :** « Merci. Vous le savez, je ne suis élue que depuis deux ans et je tiens à dire que quand j'ai commencé à participer à mes premiers Conseils de Paris et Conseils d'arrondissement – je veux le dire parce que je pense que les Parisiens ne se rendent pas forcément compte – ma surprise a été de voir que finalement, pendant ces conseils, on ne fait qu'attribuer des subventions à des associations. Ma deuxième surprise a été de voir qu'à chaque conseil, c'était toujours les mêmes noms qui revenaient, ce qui est le cas pour la Petite Rockette. C'est pourquoi j'ai été voir sur l'open data de la Ville de Paris les subventions qui ont été accordées à la Petite Rockette depuis cinq ans. J'ai vérifié plusieurs fois parce qu'on vote au fil de l'eau 10.000 € par 10.000 €, mais au final, les montants cumulés sont énormes : en 2022, on est déjà à plus de 462.000 € qui ont été votés ; en 2021, on était à plus de 236.000 € ; en 2020, à 188.000 € ; en 2019, à 311.000 € ; en 2018, à 250.000 € quasiment, soit 1,5 millions d'euros sur cinq ans pour une association qui agit à un périmètre local.

On peut dire que toutes les associations font des choses très bien, mais au final ce sont 300 millions d'euros par an qui sont attribués rien qu'en subventions à des associations au niveau de la Ville de Paris. Lorsqu'on demande aux Parisiens de faire des efforts et de payer toujours plus de taxes pour une qualité de vie qui est toujours moins bonne, on peut en échange leur apporter des garanties sur l'utilité réelle de toutes les subventions qui sont distribuées à chaque Conseil d'arrondissement. Certaines sont sûrement très utiles et je ne mets pas en cause par principe toute politique de subvention, mais je trouve que dans un moment où on demande toujours de faire plus d'efforts, il faudrait – c'est ce qu'on demande depuis longtemps au sein du groupe Changer Paris – demander un audit par un cabinet indépendant sur toutes ces subventions distribuées, pour avoir un réel bilan sur l'activité et sur l'utilité de ces associations. Ces dernières peuvent faire des choses très bien, mais 15.000 € après 15.000 €, on en arrive à des montants qui montent à plusieurs centaines de millions d'euros à des niveaux d'arrondissement et à plusieurs centaines de millions d'euros au niveau de toute la Ville de Paris. Cela pose question et c'est la raison pour laquelle nous voterons une fois de plus contre sur ces subventions à la Petite Rockette. »

**M. le Maire :** « Merci. Ça a le mérite de la constance. Alexandre VISCONTINI. »

**M. VISCONTINI :** « Je voudrais rappeler l'utilité de ces associations et ce qu'elles font concrètement dans l'arrondissement en faveur des habitants. Au-delà de l'emploi des salariés en insertion qu'elles accompagnent – je laisserais Joëlle et Dominique compléter sur ce point –, je voulais insister sur le fait qu'il s'agit aussi de structures engagées sur la transition écologique et en particulier en faveur de la trajectoire zéro déchet puisque, que ce soit la Petite Rockette qui porte la ressourcerie du 11<sup>e</sup>, ou la Régie de quartier Fontaine au Roi qui est l'association chef de file du territoire zéro déchet, ou Carton Plein qui est déjà engagé sur un certain nombre de projets en lien avec la Mairie sur ces questions de zéro déchet. Elles interviennent à la fois pour les personnes et aussi pour cette transition écologique qu'on appelle de nos vœux. Je voulais inviter ces structures engagées dans ce collectif et pour lesquelles on s'apprête à voter la subvention, à rejoindre un réseau qu'on a lancé en octobre dernier, le réseau des entreprises pour le zéro déchet, qui rassemble des entreprises d'insertion, des structures associatives et aussi des entreprises de taille plus grande, des PME et TPE, voire des grands groupes puisqu'on a des entreprises de plus grande taille dans l'arrondissement. Nous avons lancé ensemble ce réseau d'entreprises zéro déchet à la mi-octobre

et je voulais donc inviter ces structures à y participer et à accompagner ce mouvement puisqu'elles sont largement en avance sur un certain nombre d'autres entreprises. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI :** « Merci M. le Maire. Je voudrais qu'on prenne le temps de relever le caractère purement idéologique de l'intervention de Mme GARNIER. Elle l'a révélé peut-être à son corps défendant, en défendant l'idée qu'il faudrait que la Ville, en plus de subventionner des associations, paye des entreprises de conseil pour vérifier la validité du travail des associations. Je ne sais pas à quelle boîte de conseil elle pense, peut-être à McKinsey qui a fait l'actualité récemment. Comme elle est élue depuis peu de temps, elle ne sait peut-être pas que dans les administrations, et notamment à la Ville de Paris, il y a une inspection générale, des agents et des fonctionnaires assermentés dont c'est le boulot. Donc je ne vois pas pourquoi ils devraient perdre leurs tâches au profit d'entreprises bien privées et bien capitalistes, alors qu'on parle ici du travail d'associations qui le font sur des bases qui sont largement bien souvent bénévoles. »

Quand elle dénonce le fait que nous recourrons trop aux subventions, le problème est que, bien souvent, la Droite parisienne dénonce aussi le fait que nous recourrons trop à l'emploi public et donc on se retrouve dans une difficulté : il y a des tâches et des missions à accomplir, des objectifs à atteindre, mais on ne peut le faire ni avec des fonctionnaires, ni en subventionnant des associations. Donc au final, on ne fait rien, c'est le libéralisme dans sa pureté idéologique, en résumé : démerdez-vous tout seul, la puissance publique n'est pas là pour ça, elle là juste pour garantir la rente.

Mme GARNIER nous a dit qu'elle était élue depuis deux ans et c'est vrai. Mais depuis un an, elle cumule avec un autre mandat, celui de conseillère régionale, et pour le coup, j'ai quand même quelques questions à poser sur l'utilisation de l'argent parce que Mme GARNIER et sa présidente Mme PÉCRESSE nous annoncent une augmentation drastique du prix du Pass Navigo de 75 à 100 € au moment même où on n'a pas assez de métro et on est obligé d'attendre parfois 25 minutes un bus, comme le bus 46 qui me concernait tout à l'heure, pour aller de mon lieu de travail à la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement. Donc en matière d'utilisation de l'argent et de choix idéologique, je pense que Mme GARNIER pourrait un tout petit peu balayer devant sa porte. »

**M. le Maire :** « Merci. D'autres demandes de parole ? Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL :** « Vous vous focalisez sur la Petite Rockette depuis le début de la mandature, donc on sait que vous allez prendre à chaque fois la parole. Je dois vous dire que cette subvention est accordée à plusieurs structures qui se mutualisent. Vous intervenez dès que vous voyez le nom de la Petite Rockette, mais je vous invite à lire plus précisément la délibération et que vous compreniez que cette subvention est accordée à un projet qui mutualise Carton Plein, les ateliers Coop Mijotée, Pepins Production, la Régie de quartier et la Petite Rockette. Donc je ne comprends pas bien pourquoi vous intervenez spécifiquement sur la Petite Rockette. »

**M. le Maire :** « Merci. Dominique KIELEMOËS. »

**Mme KIELEMOËS :** « Je vais évidemment aller dans le sens de mes trois collègues, mais oui, Alexandre VISCONTINI, ce genre d'initiatives, de projets et de structures vont dans le bon sens, c'est-à-dire dans le sens de la transition écologique. Oui, Paris a un tissu associatif très dense et c'est très bien. Les associations ont besoin de subventions pour travailler et pour faire des projets. »

Vous êtes allés chercher les chiffres, je vais donc vous répondre sur les chiffres. Effectivement, il y a des gros montants. Vous avez pu vérifier qu'ils concernent des travaux et notamment des travaux du bâti. De toute manière, la Mairie de Paris n'accorde aucune subvention sans avoir le bilan des associations. Ces bilans financiers sont fournis. La Petite Rockette, c'est 53 salariés aujourd'hui sur cinq sites et 150 bénévoles qui aident aussi au fonctionnement de cette association. Elle répond à 64 appels par projet par an. Donc elle fait vraiment son travail. La Petite Rockette ne vole donc pas cet argent contrairement à ce qu'on pourrait le faire croire dans certains propos tenus dans ce Conseil d'arrondissement. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes. Dans le propos de Mme GARNIER, il y avait aussi une remarque plus générale sur les subventions attribuées par la Ville – je laisse Adrien TIBERTI maître de la réponse sur le plan idéologique – et la question de cet audit que vous demandez sur les subventions de la Ville. C'est un sujet qu'il faudra évidemment porter au Conseil de Paris, et je vous fais confiance pour le faire, mais je voudrais quand même vous répondre sur le fond.

Oui, nous passons beaucoup de nos délibérations à attribuer des subventions à des associations et c'est une bonne chose parce qu'il s'agit de vie locale qui fait le dynamisme de nos quartiers, aux côtés d'autres secteurs qui sont tout aussi légitimes mais dans lesquels la puissance publique a moins à voir, si ce n'est de façon indirecte, par exemple l'activité économique. Donc les subventions que nous attribuons aux associations constituent la solidarité. On pense souvent que les associations existent pour répondre à des besoins collectifs non satisfaits. C'est comme ça qu'on décrit l'action des associations en général. S'il y a des besoins collectifs non satisfaits, c'est parce qu'il y a des lacunes dans notre société, parce qu'il y a des angles morts dans les politiques et dans la simple régulation par le marché qui fait qu'une intervention publique est nécessaire. C'est l'expression de la solidarité. Vous jetez de façon un peu globale un discrédit en disant que la Ville dépense trop d'argent pour les subventions. Mais quand les gouvernements de Droite ont retiré des subventions pour les quartiers, on a vu comment notre société s'est enflammée. Rappelez-vous des révoltes de 2005. Il ne faut jamais perdre de vue que cette solidarité permet au tissu social de tenir. Donc je trouve qu'il est vraiment dommageable d'attaquer de cette manière l'ensemble des subventions.

Par ailleurs, la loi est ainsi faite et c'est une bonne chose : dès le premier euro d'argent public versé à une association, il y a une délibération. Il n'y a pas une somme minimale à partir de laquelle il ne serait nécessaire de délibérer, ce qui garantit ce contrôle démocratique que nous sommes en ce moment même en train d'exercer. Donc c'est une bonne chose que nous délibérions sur chacune de ces subventions. Après, quand on regarde l'ordre du jour, il y a plein d'autres sujets. On a évoqué toute à l'heure le schéma seniors, on a évoqué les travaux dans les locaux municipaux, la rénovation du parc de logement social. Il me semble donc vraiment important qu'on arrête de jeter de cette façon un discrédit sur l'ensemble de l'action des associations parce qu'elles méritent notre soutien. Pour reprendre un exemple récent et concret que j'ai déjà pris devant ce Conseil, le retrait des soutiens publics de l'État pour des associations de Belleville, en quartier Politique de la ville, a conduit à la fermeture de deux associations. L'État a retiré son soutien à un emploi-relais dans l'association Quartier Libre 11 et l'association a dû mettre la clé sous la porte. Elle portait le dispositif Démos qui permettait aux enfants de Belleville d'apprendre à jouer sur des instruments de musique avec la Philharmonie. Autre exemple, l'association APICED a dû, de la même façon, mettre la clé sous la porte parce que l'État a retiré son soutien à des emplois aidés. Il faut donc vraiment être responsable quand on dit qu'on donne trop d'argent aux associations. Regardez les sommes qui sont versées par rapport à l'action concrète sur le terrain.



Pour en finir sur la Petite Rockette, je suis certain que si vous allez visiter l'association et rencontrer les équipes pour voir ce que fait très concrètement cette association, vous allez être convaincue. Je vous invite vivement à le faire.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. J'ai omis de le préciser, mais Delphine TERLIZZI n'a pas pris part ni à la délibération ni au vote. »

#### Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 2	
Nombre de votants : 26			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	24	CONTRE	2
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

#### 2022 DDCT 103 – Actualisation de la Charte du Budget Participatif.

**M. le Maire :** « Nous progressons et nous arrivons à la délibération 2022 DDCT 103 et l'actualisation de la charte du budget participatif. Jean-Pierre CORSIA. »

**M. CORSIA :** « Merci M. le Maire. Voilà encore un sujet qui a donné lieu à beaucoup d'échanges hier lors du pré-conseil. Pour faire le point, le premier Budget Participatif a eu lieu en 1989 à Porto Alegre au Brésil, ce qui a permis aux habitants de s'investir dans leur quartier, de définir des projets pour répondre à leurs besoins. Depuis, la Ville de Paris a lancé son premier Budget Participatif en 2014 et depuis, cela a beaucoup essaimé puisque les trois quarts des grandes villes françaises ont maintenant mis en place leur Budget Participatif. On estime qu'il y a 400 villes en France qui ont leur Budget Participatif dans 20 départements. On voit maintenant que le Budget Participatif se banalise et c'est plutôt une bonne chose. À Paris, depuis de 2014, il y a deux Budgets Participatifs. Il y en a un, un peu général qui concerne tout Paris ou les arrondissements, et il y a aussi celui des écoles et des collèges.

Concernant la participation des habitants au Budget Participatif, si on prend le budget de 2022, 142.000 habitants ont voté. Ça peut paraître peu, mais c'est quand même beaucoup parce que quand on le rapporte à la population de Paris, de plus de 2 millions d'habitants, cela correspond à peu près à 6,5 % des habitants parisiens qui participent. Quand on y rajoute les 73.000 votants du budget des écoles et des collèges, ce sont 11 % des habitants qui, d'une manière ou d'une autre, ont participé en votant au Budget Participatif. 11 % des habitants qui participent à une action de ce type, c'est énorme et il faut le souligner.

Concernant le budget, en 2022, il y a eu au total 62 projets lauréats dans tout Paris, ce qui correspond à une orientation des budgets de l'ordre de 80 millions d'euros. Quand on sait que le budget d'investissement de la Ville de Paris est de 1,650 milliards d'euros, ça va correspondre à 5 % du budget sur l'ensemble de la mandature, c'est-à-dire 500 millions d'euros. Et quand on y rajoute les autres actions de concertation, on est à 25 % du budget mis à la concertation, à l'orientation, au choix par les habitants.

Pour revenir à la révision de la charte du Budget Participatif, c'est un engagement qui a été pris devant le Conseil de Paris en 2021, lors de l'adoption de la première charte Budget Participatif. Il avait été prévu qu'elle devait être révisée dans les deux ans. C'est pourquoi nous soumettons au vote aujourd'hui la révision de cette charte. On va relever des points positifs de la réforme de 2021, notamment la mise en place d'un vote au jugement majoritaire, et le choix des répartitions entre les arrondissements et tout Paris. Ces propositions d'amélioration ont été mises à la concertation des habitants. Quelques points vont être abordés maintenant dans la nouvelle charte du Budget Participatif que nous vous proposons au vote. J'énumère quelques points :

- La charte du Budget Participatif s'inscrit dans une plateforme numérique qui s'appelle « Décider Paris », qui intègre toutes les actions d'engagement, de concertation et de participation. Il n'y a donc plus le millefeuille qu'il y avait habituellement. Il y a maintenant une entrée unique et le Budget Participatif va être beaucoup simplifié et beaucoup plus clair pour faire déposer des projets.
- Un nouveau calendrier va être proposé. Du fait qu'il y a maintenant une plateforme unique pour collecter et pour déposer ces projets, cela veut dire qu'on va pouvoir déposer des projets tout au long de l'année. Il y aura une date butoir, mais les projets qui n'entreront pas dans l'année en cours seront reportés à l'année suivante. On pourra donc déposer en permanence des projets pendant toute l'année, il n'y aura plus de projets uniquement annuels.
- Il y aura un nouveau critère de recevabilité. Je rappelle rapidement quelques critères de recevabilité actuels : il faut que ce soient des projets d'intérêt général, qui relèvent de la compétence de la Ville de Paris, il faut que ce soient des projets d'investissement, et non pas de projets de fonctionnement, et il faut que ces projets soient déposés à titre individuel ou collectif, quel que soit l'âge ou la nationalité. Se rajoute cette fois-ci dans la charte un nouveau critère de recevabilité : il ne vous a pas échappé qu'on est dans la COP 27 aujourd'hui et qu'il faut tenir compte de tous les aspects liés aux crises sociales et écologiques, donc on va demander que les projets intègrent de préférence cette dimension de dérèglement climatique et de la solidarité.
- Concernant l'accompagnement à l'émergence et à la construction des projets communs, il va y avoir beaucoup plus de concertations pour pouvoir prendre en compte les projets. En 2022, il y a eu 116 ateliers pour accompagner les projets au Budget Participatif. La Ville de Paris va s'engager à renforcer les ateliers de concertation, d'accompagnement à l'émergence et à la construction de projets communs, mais il va y avoir aussi des actions de valorisation. D'ailleurs, ça a été fait pour les projets lauréats du dernier Budget Participatif puisque pour la première fois, la Ville de Paris a remis les Oscars des projets lauréats dans une grande réunion qui réunissait l'ensemble des lauréats de la Ville de Paris, et nous-mêmes dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, nous avons fait une action très particulière pour valoriser les projets lauréats. C'est très important de les accompagner, mais encore plus de les valoriser.
- Il va y avoir une nouvelle manière de définir et financer les projets lauréats du Budget Participatif. Certaines actions de regroupement ont été un peu critiquées. C'était difficile de regrouper un certain nombre de thématiques et donc la Ville va maintenant proposer de doter les arrondissements d'une enveloppe budgétaire qui va tenir compte de différents critères, dont la démographie, et qui va continuer à bonifier les quartiers populaires. Ces critères de définition de cette enveloppe budgétaire sont en cours d'élaboration, mais désormais chaque arrondissement sera doté d'une enveloppe à l'intérieur desquelles tous les projets pourront être éligibles.

Voilà ce que j'avais à dire pour la révision de cette charte du Budget Participatif. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup pour cette présentation synthétique d'un projet très important. Qui a demandé la parole sur cette délibération ? Jean-Christophe MARTIN. »

**M. MARTIN** : « Merci M. le Maire. Il s'agit juste d'une explication de vote très rapide. Notre collègue Jean-Pierre CORSIA l'a rappelé, le Budget Participatif est devenu un rendez-vous incontournable. Lors de la refonte de la charte du Budget Participatif en 2021, le groupe Changer Paris avait fait un certain nombre de propositions par voie d'amendement. Dans le cadre de cette actualisation de la charte, le groupe fera un nombre aussi conséquent de propositions et donc, dans l'attente de ce débat à venir dans quelques jours, nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

**M. le Maire** : « Entendu. Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire. Suite à l'intervention de plusieurs élus Ecologistes auprès du cabinet d'Anouch TORANIAN, la charte du Budget Participatif est en pleine évolution et je voudrais signaler quelques éléments positifs et quelques interrogations.

L'un des éléments positifs, c'est le dépôt des projets tout au long de l'année. Cela nous semble particulièrement intéressant. On pourra les suivre et les réorienter au fur et à mesure vers d'autres dispositifs s'ils ne rentrent pas dans la ligne du Budget Participatif. C'est un élément important.

Le deuxième point positif concerne les enveloppes budgétaires par arrondissement. C'est aussi une avancée intéressante puisqu'il y avait eu, particulièrement cette année, cette idée de regroupement qui avait amené pas mal de confusion avec de très gros projets avec des subventions très importantes, accolés à des tout petits projets locaux et c'était assez confus. Donc c'est une bonne idée de revenir à des enveloppes par arrondissement, même si à ce jour je crois qu'on ne connaît pas encore le montant des enveloppes par arrondissement. Donc ce sera un élément très important à suivre.

Le troisième élément positif est la création d'une commission publique pour le suivi des projets. Alors, on peut aussi se demander quelle est la composition de cette commission publique, quel est son calendrier et quelle responsabilité cette commission va véritablement avoir. Ce sont des éléments encore qui sont en attente.

Je pense aussi que ce serait important qu'au niveau des arrondissements, nous prenions le temps de faire un bilan du Budget Participatif dans le 11<sup>e</sup>, pour y voir plus clair parce que c'est un processus qui est difficile à mettre en place et qui est passé par plusieurs phases car on le fait évoluer régulièrement. Certains projets du Budget Participatif sont encore en attente donc je pense que ça vaudrait véritablement le coup de prendre le temps d'avoir une vision plus globale de ce qui a été fait et de ce qui n'a pas été fait et pourquoi, et qu'est-ce qui va être fait. Par exemple, j'ai participé la semaine dernière à un atelier autour du réaménagement du square Georges Sarre. C'est un projet qui nous vient de très loin, qui finit par se mettre en place là peu à peu. Le projet est ancré dans un quartier, donc il y a forcément les personnes qui sont concernées par ce projet qu'il faut aussi faire participer, comme les personnes invitées et les porteurs de projets. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu encore de réunion avec l'ensemble de ces personnes. Il y a plusieurs petites réunions qui se cumulent, mais il n'y a pas eu une rencontre globale, comme si on avait peur de faire se rencontrer les gens.

Je voudrais revenir aussi sur les conditions de travail des vacataires qui accompagnent ce Budget Participatif. Il me semble important d'être plus transparent sur leurs conditions de travail.

Et enfin, je terminerais en partageant cette réflexion par rapport à ce vote. Un vote, ça devrait être quelque chose de très solennel. Il s'agit d'un moment de formation, surtout quand on fait voter les enfants, les adolescents. C'est un moment qui doit être accompagné parce que ces jeunes deviendront des adultes, ils vont voter sur des choses encore plus importantes que le Budget Participatif. Ce dernier point est un élément déjà très important. On a l'impression que les personnes votent sans avoir véritablement réfléchi, sans avoir compris véritablement à quoi ils participaient. Donc je souhaiterais que ce vote soit encore mieux encadré dans les années qui vont venir. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Jean-Pierre CORSIA pour vous répondre. »

**M. CORSIA** : « J'entends bien toutes les remarques positives donc je vais prendre en compte les quelques appréhensions qu'on peut avoir.

Concernant le suivi des projets, toute personne, tout habitant peut effectivement aller sur la plateforme du Budget Participatif et chaque projet a son encours et son suivi, ce qui n'était pas le cas au début. Maintenant, on peut savoir pour chaque projet quelles sont les étapes en cours et effectivement, il faudrait au niveau de l'arrondissement – il existe peut-être déjà un tableau de synthèse pour avoir une vision plus globale –, un tableau projet par projet pour savoir quel est son encours en allant sur la plateforme numérique.

Concernant les vacataires, il s'agit d'une bonne nouvelle puisque les vacataires, en tout cas ceux de 2022, ont été bien bichonnés et ont été accompagnés. Il y a eu des formations, il y a eu une valorisation à la fin de l'action pour bien les remercier. On a eu des personnes vraiment extraordinaires qui ont fait un travail d'explication, de sensibilisation et relationnel avec les habitants. On peut encore mieux faire, mais on a eu une très bonne et une très belle équipe.

Concernant le vote solennel, cela commence à l'école et c'est pour cela que c'est important d'avoir le Budget Participatif des écoles. Je vous rappelle que cette année il concerne la maternelle, les élémentaires et les collèges. On met à disposition de chaque niveau d'école un catalogue avec une série de projets avec des thématiques. La thématique climat est très importante pour commencer à sensibiliser les élèves. Les élèves votent pour deux projets, un principal et un secondaire. Si le premier projet ne peut pas, pour une raison quelconque, être réalisé, c'est le deuxième projet qui le sera. On a donc déjà dans les écoles toute une éducation par rapport au vote pour le Budget Participatif. Et on espère que ces élèves et ces collégiens, qui ont commencé à travailler, à réfléchir et à être sensibilisés avec beaucoup d'échanges dans les écoles, seront après en maturité pour voter après dans le Budget Participatif général. Mais si on peut encore apporter plus de solennité, on essaiera de le faire. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Il me semble que ce serait utile aussi que Florent HUBERT puisse apporter des précisions sur les propos tenus sur le square Georges Sarre. »

**M. HUBERT** : « Merci M. le Maire. Bonsoir à tous, chers collègues. Concernant le square Georges Sarre, il y a un élément de contexte global qu'on peut tous partager, c'est la difficulté qu'on peut avoir parfois à faire coexister des temporalités citoyennes, politiques et administratives. Le Budget Participatif en est un très bon exemple puisqu'il est venu impacter directement le plan de charge des services qui n'avaient parfois pas la capacité à répondre dans les délais qui étaient attendus. Il y a donc un vrai travail de pédagogie à faire auprès des citoyens pour leur expliquer les

contraintes qui étaient les nôtres et celles des services. Et également un vrai travail de dialogue à faire pour maintenir malgré tout le fil.

Le réaménagement du square Georges Sarre est un très bel exemple puisqu'il a été voté au Budget Participatif 2017 et j'ai bon espoir d'engager les travaux cet hiver. 2017-2022, c'est long pour un projet. Je pense que tu me permettras, Joëlle, de ne pas être comptable de ce qui s'est passé de 2017 à 2020 sur la gestion des espaces verts dans l'arrondissement. Je ne sais franchement pas ce qui s'est passé dans la gestion de ce dossier. En revanche, je sais ce que j'ai fait depuis 2020. En deux ans, dans une phase Covid compliquée, j'ai réuni à de nombreuses reprises l'ensemble des acteurs du projet. Tu as d'ailleurs participé à plusieurs de ces échanges en qualité d'élue référente. Il y a eu moult réunions avec des riverains, des collectifs de boulistes, les porteurs du projet pour essayer ne serait-ce que d'aboutir à une vision commune de l'ensemble des porteurs du projet, ce qui n'était pas évident. Le travail de co-construction avec multiples porteurs est complexe. Ce qui est sûr, c'est qu'à l'issue de l'ensemble de ce processus – on est en queue de comète de la concertation où de nombreux éléments de programmation avaient été arrêtés –, a été organisée très récemment une réunion d'un atelier de travail sur plan, en format restreint, pour approfondir certaines questions auxquelles était invité l'ensemble des parties prenantes, c'est-à-dire les porteurs du projet, le conseil de quartier et les riverains. Il y avait quand même autour de la table un certain nombre d'acteurs permettant de dessiner ce que peut être l'intérêt général sur un projet comme celui-là. Et comme toujours, quelle que soit la taille du projet à Paris, il y a des visions extrêmement divergentes qui s'expriment et c'est notre métier, notre responsabilité d'essayer de faire atterrir tout ça. J'espère – tu ne me contrediras pas – que tu noteras qu'on a réussi collectivement à faire atterrir et à tracer un chemin qui dessine l'intérêt général pour que cette opération s'engage dans les meilleures conditions possibles. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je propose de passer au vote, un vote solennel et effectivement important sur cette nouvelle charte.

Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	2	NPPV	0
POUR	27	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

### **2022 DFPE 160 – Subvention à 2 associations (22 000 euros) – et conventions pour leurs actions d'accompagnement et de soutien à la parentalité**

**M. le Maire :** « Nous arrivons à la délibération 2022 DFPE 160, Bénédicte DAGEVILLE va nous présenter les subventions à des associations pour leurs actions d'accompagnement et de soutien à la parentalité. »

**Mme DAGEVILLE :** « Merci M. le Maire. Deux subventions sont proposées dans cette délibération. La première à l'association ABC Puériculture qui gère 24 établissements d'accueil de la petite enfance et qui propose d'animer des ateliers parents-enfants le samedi matin dans quatre

de ses établissements parisiens, dans les 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements (établissement de la rue Sedaine dans le 11<sup>e</sup>). Ces ateliers proposent des activités variées et c'est souvent de cette manière-là que se déclinent les ateliers les parents-enfants autour de l'art, de la culture, de l'éveil musical, du jardinage et de la cuisine.

La deuxième association à laquelle il est proposé de verser une subvention est l'Association des Parents et futurs parents Gays et Lesbiens (APGL) qui propose aussi un projet de soutien à la parentalité envers la petite enfance. Pour cela, elle a notamment constitué une bibliographie d'ouvrages de littérature de jeunesse inclusive et dégenrée qui incluent également des éléments de familles homoparentales, et qui est disponible sur leur site. Le soutien de la Ville de Paris permettra de continuer à enrichir cette bibliographie et d'ajouter ces références au marché de livres qui sont destinés aux établissements municipaux de la petite enfance. Ce partenariat vise tout Paris et cette subvention n'est pas localisée uniquement dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Nelly GARNIER. »

**Mme GARNIER :** « Pour une fois, il s'agit d'une somme modique, mais c'est au sujet de cette association que je prendrais la parole au nom de mon groupe parce que c'est un devoir de service public de ne pas assigner des comportements de genre aux enfants qui sont reçus dans les différents lieux d'accueil que peuvent être les crèches, les écoles et les centres de loisirs, et de permettre une réelle égalité homme-femme puisque c'est un principe constitutionnel. Mais pour nous, il est important que ce soit le service public qui prenne en charge la responsabilité d'assurer cette neutralité via les personnels en charge de l'accueil des enfants et que, pour cela, les personnels bénéficient de formation sur ces questions. Financer une association, ça peut être bien, mais c'est aussi prendre le risque de soumettre les enfants à des logiques militantes et les enfants n'ont pas à être soumis à des logiques militantes dans le cadre d'un service public. Par ailleurs, c'est aussi se donner bonne conscience à moindres frais dans ce cas-là, sans avoir à s'assurer que l'ensemble des personnels de la Ville en charge de l'accueil des enfants sont formés pour ne pas assigner des comportements de genre aux enfants. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération. »

**M. le Maire :** « Je n'ai pas d'autres interventions. Bénédicte DAGEVILLE. »

**Mme DAGEVILLE :** « Pour vous rassurer, Mme GARNIER, et pour parler de ce qui nous concerne, le 11<sup>e</sup> arrondissement, les sujets de déconstruction des stéréotypes de genre et donc visant à favoriser l'égalité entre les filles et les garçons dès le plus jeune âge sont pris en charge par le service public, dans le service public de la petite enfance. C'est une question qui revient régulièrement au sein des conseils de parents. Nous l'avons mise, avec mon collègue Christophe HARNOIS, au moment de l'établissement du Projet Educatif Départemental de Territoire (PEDT) dans les actions prioritaires. C'est donc une mission qui est assurée aussi par le service public au sein des établissements de petite enfance municipaux notamment. Il y a d'ailleurs une coordinatrice qui fait un travail remarquable sur le sujet auprès des professionnels de la petite enfance de notre arrondissement, Mme Corinne VELLI, j'en profite pour saluer son travail ce soir. Donc je vous rassure sur le fait que cet aspect-là est bien pris en compte dans notre service public de la petite enfance.

Vous l'avez dit, cette subvention a une somme modique. Donc au regard du reste du travail qui est engagé par le service public de la petite enfance, je vous invite à la voter puisqu'elle ne vient pas pallier un manque de ce qui serait fait dans nos établissements, elle vient pour le renforcer. De plus, c'est sur l'ensemble du territoire parisien, elle ne concerne pas uniquement le 11<sup>e</sup> arrondissement. »

**M. le Maire :** « Tout à fait. Ne nous trompons pas de débat. Par votre intervention, vous laissez entendre que cette subvention à l'APGL conduirait à exposer les enfants à des opinions militantes. Ce n'est pas l'objet de cette délibération. L'objet de cette délibération, c'est l'accompagnement à la parentalité, c'est donc une subvention qui est destinée au soutien aux parents. Je ne comprends vraiment pas la rhétorique que vous avez utilisée, si ce n'est, par une inversion rhétorique, faire penser que cette subvention serait tournée contre les enfants. Cette subvention est destinée à soutenir les parents dans leur démarche de parentalité. Être une famille homoparentale aujourd'hui n'est pas forcément quelque chose qui va de soi parce que la société expose un discours permanent qui promeut un modèle parental constitué d'un homme et d'une femme. Or, nous savons, et nous sommes bien placés pour savoir que d'autres formes de parentalité existent, qu'elles ont toutes leur légitimité elles aussi, et pour autant, parce que notre société n'est pas naturellement accueillante par rapport à ces autres formes de parentalité, ces parents ont besoin de soutien et de solidarité supplémentaire. C'est ce que leur apporte l'APGL. Il est donc question de parentalité et non d'actions en direction des enfants. Mais j'ai bien entendu votre position de principe. Nous allons passer au vote.

Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	27	CONTRE	2
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2022 DLH 144 – Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2021 de la première concession avec la SOREQA et avenant n° 16**

**M. le Maire :** « Délibération 2022 DLH 144, Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI :** « Merci M. le Maire. Je voudrais remercier M. MARTIN qui s'est inscrit et qui va nous permettre d'avoir un débat sur cette société publique locale qui est la SOREQA, et surtout sur l'action qu'elle mène contre l'habitat indigne.

La SOREQA est une société publique locale créée par la Ville de Paris, qui est majoritaire, conjointement avec la communauté d'agglomération de Plaine Commune. Sa tâche est de mener des opérations liées au traitement de l'habitat insalubre. Quand je dis opérations, c'est au pluriel parce que c'est un éventail très large d'opérations qui va depuis le simple conseil et l'accompagnement des copropriétés en difficulté marquées par des problématiques d'insalubrité, jusqu'à des chantiers de rénovation, voire de démolition suite à des préemptions ou des expropriations. Entre les deux, il y a un éventail très large d'opérations et d'actions qui sont menées pour réduire l'habitat insalubre dans notre ville et dans notre arrondissement.

Ce soir, nous devons voter les éléments financiers et le 16<sup>e</sup> avenant. En réalité, il y a un avenant par an depuis la mise en place de la SOREQA, qui permet de faire évoluer les actions de la SOREQA et de rendre compte du travail de fourmi, immeuble après immeuble, adresse après adresse, de lutte

contre l'insalubrité, en ayant en tête que, quand nous sommes arrivés en 2001, il y avait plus de 1000 bâtiments insalubres dans cette ville et qu'il y en a désormais un stock incompressible d'une centaine d'immeubles. Pourquoi incompressible ? Parce qu'il est en renouvellement permanent. Au fur et à mesure que notre action permet de sortir des immeubles de l'insalubrité, d'autres y tombent, bien souvent du fait du défaut d'entretien des propriétaires.

Nous pourrions noter dans les éléments financiers que l'année 2021, pour ce qui concerne le 11<sup>e</sup> arrondissement, a été marquée par les travaux du 23 rue Jean-Pierre Timbaud. Nous sommes en 2022, les travaux ont été achevés, l'immeuble – désormais propriété de la Ville et géré par Paris Habitat – a été mis en location. Des appartements ont été attribués récemment.

Pour ce qui nous concerne, l'avenant n° 16 va conduire quatre adresses du 11<sup>e</sup> arrondissement à rejoindre le dispositif de suivi incitatif. Ce sont des copropriétés privées que la SOREQA va suivre et aider notamment pour la réalisation des diagnostics.

Sur trois autres adresses, la SOREQA va intervenir dans le cadre d'un portage foncier. En règle générale, la SOREQA va se rendre acquéreur à titre amiable d'appartements de ces copropriétés et notamment d'appartements où les charges ne sont pas payées depuis longtemps. L'achat se substitue alors aux propriétaires défaillants qui sont dans de telles difficultés qu'ils ne participent pas au financement des travaux absolument nécessaires.

La Ville va aussi étendre le droit de préemption urbain sur cinq adresses du 11<sup>e</sup> arrondissement pour permettre à la SOREQA, s'il le faut, d'aller jusqu'à l'expropriation pour intervenir dans des copropriétés.

Vous avez évidemment des notions d'éléments financiers puisqu'il s'agit d'une convention annuelle, et de ce point de vue, les chiffres sont parlants. La subvention de la Ville va être inférieure à celle de l'année précédente, tout simplement parce que la gestion de la SOREQA est exemplaire. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN. »

**M. MARTIN :** « Merci M. le Maire. Plusieurs délibérations sur le logement sont présentées à notre Conseil ce soir. Je vais faire une intervention commune pour l'ensemble, histoire d'éviter d'avoir cinq fois le même débat. Fait assez inhabituel pour être souligné, elles sont très diverses quant à leur forme et à leur objet. En guise d'introduction, je voudrais rappeler la position de notre groupe Changer Paris sur le logement social, une position que vous n'écoutez que rarement, mais que vous caricaturez souvent. Alors revenons aux bases.

Dans une ville comme Paris où l'immobilier est contraint et rare, donc où les prix ont une tendance naturelle à tirer vers le haut – c'est la loi de l'offre et de la demande – et a fortiori dans des temps comme les nôtres où tout augmente, le logement social est une nécessité à laquelle nous adhérons pour garantir la mixité sociale dans nos quartiers. Cette mixité sociale, c'est notre valeur cardinale : faire en sorte que la puissance publique arrive à équilibrer, dans nos quartiers et nos pâtés de maisons, les profils de ceux qui y vivent et que grâce à l'action de la Ville, se côtoient sur un même trottoir, dans un même café ou devant une même école, des représentants des classes populaires moyennes et aisées. Nous croyons à une action de la Ville qui permette à ceux qui la font vivre (les policiers, les pompiers, les infirmiers, les enseignants, les agents de la Ville, les facteurs, la liste serait longue, voire interminable) d'y vivre au lieu de devoir affronter chaque jour des heures de trajet.

C'est au nom de cette conception de la ville que nous nous opposons souvent à votre politique du logement social. Nous nous opposons à vos préemptions à prix d'or qui vident un peu plus les



caisses percées de la capitale et qui raréfient toujours plus l'offre de logements privés à demande constante, ce qui fait gonfler les prix avec pour conséquence de chasser les classes moyennes de Paris car elles ne peuvent plus se loger. Votre politique de préemption massive est l'une des causes de la spéculation immobilière dont vous ne cessez de dénoncer les méfaits, méfaits qui sont réels.

Nous nous opposons à votre politique qui consiste à empiler du logement social sur du logement social au même endroit, ce qui tue la mixité sociale et ne fait que créer des ghettos sur parfois des centaines de mètres linéaires.

Nous nous opposons à votre politique de préemption dans le diffus qui vient désorganiser le fonctionnement des copropriétés parce que sous couvert de créer du logement – que d'ailleurs vous ne créez pas puisque vous conventionnez quelque chose qui existe déjà – vous forcez la cohabitation de deux modes d'organisation dans la gestion des copropriétés, privées et publiques, qui ne parlent pas la même langue. Vous essayez de mélanger l'eau et l'huile tout en sachant que c'est parfaitement impossible.

Nous nous opposons à votre utilisation massive et abusive des loyers capitalisés qui vient faire les poches des bailleurs sociaux en les privant immédiatement de millions de trésoreries en contrepartie d'équilibrage comptable dans les cinquante années à venir. Sauf qu'avec ces millions d'euros, les bailleurs sociaux pourraient en faire des choses maintenant : mettre le paquet sur l'entretien des immeubles – ils en ont besoin pour certains, ça rejoint notre discussion de tout à l'heure –, gérer le renchérissement des coûts de chauffage, et j'en passe. C'est maintenant que les bailleurs ont besoin de ces fonds, pas dans cinquante ans. Mais vous les leur avez déjà pris. Fort heureusement, après cinq ans passés à vous regarder faire, le gouvernement a décidé de supprimer cette mesure. On ne peut que déplorer qu'il lui ait fallu cinq longues années.

Pour revenir aux délibérations qui nous occupent ce soir, sur la délibération 2022 DLH 144, dont la présentation était effectivement fort intéressante, notre groupe proposera des enrichissements, notamment sur l'avenant lors du débat au Conseil de Paris. Donc nous nous abstiendrons dans l'attente de ces discussions à venir.

Sur la 2022 DLH 149, nous avons tout d'abord une interrogation qui est un peu redondante avec celle sur la 2022 DLH 144 : n'y avait-il pas moyen d'accompagner dès le début dans leurs travaux de rénovation les propriétaires occupants, plutôt que d'avoir recours une énième fois à la préemption ? La Ville a un peu l'habitude d'attendre le point de non-retour pour agir via des outils coercitifs tels qu'un arrêté de péril ou le rachat. Pourtant, a contrario de la tonalité de l'intervention qui précédait la mienne, tous les propriétaires ne sont pas forcément des marchands de sommeil et l'idéal serait de les accompagner, de les aider, voire de les orienter simplement dans cet univers de la rénovation qui est quand même particulièrement complexe, et donc d'accompagner toute copropriété qui le souhaite. Locataires et bailleurs seraient gagnants. Pour cette raison, nous voterons contre.

Concernant la 2022 DLH 226, il s'agit des suites d'une donation, non d'une préemption, qui va transformer des bureaux vides en logements. Cela va dans le sens de notre vision de l'action de la Ville et le programme est plutôt bon. Nous voterons pour cette délibération qui va effectivement créer du logement social dans un secteur où il est déficient.

Sur la 2022 DLH 249, la Ville ayant déjà prévu d'empocher plus de 4 millions de loyers capitalisés au détour de l'opération – c'était l'objet de la 2022 DLH 43 de cette même année –, nous voterons contre puisque les loyers capitalisés viennent priver le bailleur de 4 millions d'euros de trésorerie.

Sur la 2022 DLH 258, nous voterons pour ces garanties d'emprunt, et sur la 2022 DU 45, qui est inscrit un petit peu plus loin dans l'ordre du jour, nous sommes contre la préemption dans le diffus et donc nous voterons contre cette délibération qui va de fait ne créer absolument aucun logement. »

**M. le Maire :** « Je vais redonner la parole à Adrien TIBERTI. Pour résumer le propos de M. MARTIN, sur les 41 logements sociaux créés dans les délibérations présentées ce soir, il y a 40 votes défavorables et un vote favorable, peut-être pour empêcher qu'on dise qu'ils sont contre le logement social, mais en tout cas, les comptes sont là. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI :** « Merci M. le Maire. Encore une fois, M. MARTIN, je conteste la méthode qui consiste à regrouper cavalièrement toutes les délibérations dans une seule et unique intervention. Cela ne permet pas un débat intelligent, informé et serein. D'autant que vous commencez votre propos par une position, encore une fois, complètement idéologique. Vous nous expliquez que les prix de l'immobilier évoluent selon des phénomènes naturels, ce n'est plus possible de penser ça au 21<sup>e</sup> siècle ! Que Adam SMITH ou Ricardo à la fin du 18<sup>e</sup> siècle pensent que la main de Dieu intervient sur le marché, je veux bien le concevoir, mais on est au 21<sup>e</sup> siècle maintenant, il faut renoncer à cette vision irrationnelle de l'économie, d'autant qu'il y a une réalité historique : les prix de l'immobilier baissaient à Paris dans les années 80 et 90. S'ils montent, c'est un effet spéculatif. Et vous savez quoi ? Si l'État autorisait la Ville à exercer le droit de réquisition sur les logements vides, les prix baisseraient du jour au lendemain. C'est la législation, favorable aux propriétaires, aux rentiers, qui fait monter les prix. C'est ça la réalité, ce n'est pas la main de Dieu. Ce n'est pas la loi du marché qui fait monter les prix, ce sont des dispositions légales, parce que les gouvernements successifs sont du côté des propriétaires plutôt que du côté des locataires.

Vous dites que la préemption chasse les classes moyennes. C'est quand même l'inverse ! Dans la 2022 DLH 149, pourquoi la Ville achète-t-elle l'immeuble du 41 rue de la Fontaine au Roi ? Parce que le propriétaire unique de cet immeuble, et donc pas occupant du tout, le vend à une foncière, à une entreprise qui va vendre appartement par appartement et qui va en chasser tous les locataires, c'est-à-dire les classes moyennes qui s'y trouvent. Quand nous rachetons, quand nous nous substituons à l'acheteur, qui est une foncière, nous permettons au contraire aux classes moyennes – si jamais tant est que cela existe – et aux habitants qui s'y trouvent de rester dans leur appartement et donc dans Paris. La politique de préemption vise au contraire à maintenir les familles présentes dans l'immeuble là où elles résident. Ce n'est pas parce que vous répétez vos propos à chaque fois qu'ils deviennent réalité. La politique de préemption maintient les familles, les classes moyennes et les classes populaires dans la capitale. C'est un fait.

Vous dites « Vous ne créez pas de logements sociaux ». Il se trouve qu'à chaque fois qu'on rachète un immeuble entier, il y a toujours des logements vides. Vous vous rendez bien compte que quand un propriétaire possède un immeuble avec 16 logements, il est largement bénéficiaire dès que 10 logements sont remplis et se dit qu'il n'a pas besoin de s'emmerder avec tous les locataires.

Vous dites « la préemption ne crée aucun logement ». Il se trouve que, et vous l'avez dit vous-même, le projet 2022 DLH 226 crée un logement. On transforme un bureau en un logement. Je ne reviens pas sur ce qu'a dit le Maire sur le nombre, mais à un moment donné, vous ne pouvez pas nous faire un long exorde pour nous expliquer à quel point vous trouvez cela super le logement social et ensuite voter pour un logement et contre les 40 autres. Ce n'est pas défendable politiquement. Moi, au contraire, je vais inciter tous mes collègues à voter ces différentes délibérations de logement social présentées ce soir. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Nous allons commencer par la 2022 DLH 144. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée.

Comme il n'y avait pas d'inscrit sur les autres projets, ils feront l'objet d'un vote global, éventuellement avec un vote dissocié. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 27		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	2	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

### 2022 DSOL 128 – Subventions (200.000 euros) et conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique

**M. le Maire :** « La parole est à Sofiane KADDOUR-BEY qui sera complétée par Aymeric DE TARLÉ. »

**M. KADDOUR-BEY :** « Merci M. le Maire. La politique de l'accès au droit est une politique indispensable. Une personne sur cinq éprouve des difficultés dans les démarches administratives. La dématérialisation croissante et la disparition de certains services publics accentuent ces difficultés. Derrière la disparition des services publics se cache en réalité la forêt du non-recours qui touche d'abord les personnes en situation de précarité, mais pas uniquement puisqu'avec l'augmentation de la dématérialisation, cela touche aussi de plus en plus les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

La Ville de Paris lutte contre ces inégalités et cela se traduit notamment dans le cadre du second volet de la stratégie parisienne pour l'inclusion numérique lancée par la Ville de Paris, établie depuis 2016 et mis à jour pour les années 2022-2025. Dans ce cadre et dans le cadre du projet « Aider les personnes les plus fragiles à sortir de l'exclusion », lauréat du Budget Participatif 2019, un appel à projets a été lancé pour permettre aux structures associatives de s'équiper en matériel informatique et numérique, permettant d'assurer au mieux leur action en direction des Parisiens. Quarante-cinq projets ont été retenus pour un montant global de 200.000 € en subventions d'investissement, dont cinq pour des actions concernant le 11<sup>e</sup> arrondissement :

- l'association Basiliade pour un montant de 11.000 €
- le centre social Le Picoulet pour un montant de 6.000 €
- le groupe SOS Solidarités pour un montant de 5.000 €
- Les Astroliens, pour un montant de 1.500 €. C'est une association qu'on connaît moins et qui intervient dans les locaux des Petits Frères des Pauvres, situés rue des Boulets.
- la Régie de quartier Fontaine au Roi pour un montant de 7.500 €.

Compte tenu de l'action indispensable de ces associations dont l'utilité est incontestable, je vous invite, chers collègues, à voter cette délibération. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup, cher Sofiane. Aymeric DE TARLÉ. »

**M. DE TARLÉ** : « Merci beaucoup, Sofiane. Effectivement, l'inclusion numérique est un sujet très important pour les seniors parisiens et je voulais féliciter ce soir le travail réalisé par le Picoulet et les Astroliens qui permettent aux seniors d'avoir accès à leurs propres droits. Je rappelle qu'au niveau national, ce sont environ 50 % des prestations sociales qui ne sont pas demandées. Cela contrevient à l'idée préconçue qu'on serait un pays d'assistés. Non, un Français sur deux ne demande pas ses prestations sociales et l'illélectronisme, tel qu'il est nommé, en est parfois la cause pour les seniors. Donc merci Sofiane et merci à cette délibération. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Joëlle MOREL s'est inscrite. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire. L'inclusion numérique reste un sujet délicat, en particulier lorsqu'on s'adresse aux citoyens les plus en difficulté et les plus précaires. On a l'impression aujourd'hui d'être de plus en plus devant une injonction – quel que soit le secteur et à tous les niveaux de la société – de devoir passer par une plateforme, une application, un ordinateur ou un téléphone et on peut se poser des questions parce que le matériel est particulièrement onéreux, qu'il vieillit mal et qu'il faut le renouveler régulièrement.

Si je prends la parole sur cette délibération, c'est surtout pour donner de la visibilité à des associations qui s'interrogent sur cette injonction à l'inclusion numérique. Je veux parler tout particulièrement de la Quadrature du Net et du Mouton Numérique qui est un collectif de réflexion sur les enjeux que posent les technologies à nos sociétés. Il s'adresse à des personnes qui se posent des questions individuellement et qui souhaitent passer à un échelon collectif, collaboratif.

Des rencontres et des conférences, dignes d'un vrai cycle de formation et d'éducation populaire, sont organisées au Picoulet. Une rencontre a déjà été organisée et je vous incite particulièrement à rejoindre la prochaine rencontre qui aura lieu le 24 novembre au Picoulet et qui a pour thème « Les conséquences de la numérisation sur le travail social aujourd'hui », sujet particulièrement intéressant. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention. Je ne pense pas que cela appelle de réponse, c'était une contribution au débat. Je vous propose donc de passer au vote, sachant que Nour DURAND-RAUCHER a donné pouvoir à Chloé SAGASPE. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

#### Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	27	CONTRE	2
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

#### 2022 DVD 131 – Plan Vélo 2021-2026 – Autorisation de signature de 6 conventions financières avec la Région Ile-de-France relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables

**M. le Maire** : « Luc LEBON va présenter puis nous allons bénéficier de la parole de David BELLARD pour compléter et donner une ampleur parisienne. »

**M. LEBON** : « Merci. On avait déjà approuvé au sein de notre assemblée le Plan Vélo 2021-2026 il y a environ un an et il visait à faire de Paris une ville 100 % cyclable. Je précise que cet objectif vise à ce que tous ceux qui le souhaitent puissent utiliser au quotidien un vélo pour se déplacer. Évidemment, il ne vise pas à ce que tout le monde se déplace en vélo et nous continuons également les politiques en faveur de la marche ou des transports en commun qui sont les modes de déplacement les plus utilisés à Paris et dans le 11<sup>e</sup> arrondissement.

Pour atteindre ces objectifs, l'idée est de développer des pistes cyclables qualitatives, sécurisées et émaillées avec notamment un réseau structurant qui s'inscrit dans le réseau métropolitain pour assurer une continuité cyclable, notamment entre les aménagements parisiens et ceux des communes limitrophes.

En effet, le boom du vélo, qui est très visible à Paris, se propage aussi largement au-delà du périphérique. Deux itinéraires cyclables structurants ont récemment été achevés ou sont en cours d'achèvement dans notre arrondissement et s'inscrivent naturellement dans le RER vélo, le réseau express régional vélo :

- la piste du Faubourg Saint-Antoine qui assure maintenant une continuité cyclable de la place de la Bastille à celle de la Nation
- la piste sur l'avenue de la République qui, dans le 11<sup>e</sup>, relie la place éponyme à la place Auguste Métivier, au niveau du métro Père Lachaise.

Via la piste du boulevard de Sébastopol, celle de la rue Turbigo, puis celle qui est en cours d'achèvement sur l'avenue Gambetta, c'est un itinéraire qui permettra une continuité cyclable très qualitative de la place du Châtelet à la Porte des Lilas et au-delà. Donc c'est bien une infrastructure structurante dans le cadre de la métropole.

Je profite de cette occasion pour remercier les services de la Ville pour l'aménagement de l'avenue de la République, dont la qualité a déjà été soulignée par les usagers. C'est une piste large, sécurisée et végétalisée. D'ailleurs, des usagers piétons ont souligné à quel point cette avenue est maintenant globalement plus apaisée et plus confortable grâce à la bande végétalisée (les pistes cyclables éloignent les bruits de la circulation des trottoirs et des façades). Les traversées piétonnes ont été particulièrement soignées et sécurisées au cours de ce nouvel aménagement. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup et je m'associe vraiment totalement à vos propos, notamment aux remerciements aux services, à l'exécutif parisien et à toutes les bonnes fées qui se sont penchées sur la réalisation de ces belles pistes cyclables. Et merci à vous, cher Luc. Cher David BELLIARD. »

**M. BELLIARD** : « Je vais m'associer à ces remerciements. On peut quand même constater – Luc l'a dit dans son intervention – la grande qualité des aménagements que nous réalisons aujourd'hui, qui fait suite aussi aux différents échanges que nous avons avec l'ensemble des équipes locales, et en particulier celles du 11<sup>e</sup> arrondissement évidemment, et qui nous permettent d'améliorer progressivement la qualité des ouvrages et la qualité des infrastructures que nous livrons. Les pistes sur l'avenue de la République, sur la place au Père-Lachaise et sur le Faubourg Saint-Antoine sont des aménagements un peu nouvelle génération qui montrent à quel point nous attachons de l'importance à la réalisation d'une infrastructure structurante qui dépasse le cadre parisien (le RER vélo et l'ensemble du maillage de la Métropole) mais aussi dans sa qualité, sécurité et confort d'usage.

Je voudrais m'associer aux remerciements à l'ensemble des services, à celles et ceux qui ont travaillé sur ces infrastructures, et aussi aux riverains et riveraines qui ont été patients pendant des travaux qui sont parfois un peu longs et parfois fatigants, mais je crois que le résultat est là.

Je souhaitais également préciser que ces axes structurants font l'objet de cofinancements. Nelly GARNIER intervenait tout à l'heure sur la question des subventions. Là, ce sont des subventions que nous recevons de la Région, comme quoi, malgré les oppositions que nous pouvons parfois avoir de votre part lors du Conseil de Paris, je constate quand même qu'au-delà de tout ça, nous arrivons à travailler ensemble sur le vélo. »

**M. le Maire :** « Absolument. Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je propose que nous votions dans une belle unanimité ce Plan Vélo. Qui est pour ? Unanimité. Félicitations et merci à chacune et chacun. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2022 DDCT 98 – Subventions de fonctionnement permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public pour le financement de 7 projets associatifs dans les quartiers populaires**

**M. le Maire :** « C'était la dernière délibération sur laquelle des élus s'étaient inscrits. Je vous propose de procéder à un vote global sur les autres délibérations en précisant que la délibération 2022 DLH 249 fait l'objet d'un vote dissocié. Il y en a plusieurs ? Alors, dites-nous lesquelles. »

**M. MARTIN :** « Merci M. le Maire. Nous souhaiterions un vote dissocié sur la 2022 DDCT 98, avec à l'intérieur un vote disjoint sur la Petite Rockette. Nous souhaiterions aussi un vote dissocié sur la 2022 DLH 149, 2022 DLH 249 et 2022 DU 145. »

**M. le Maire :** « J'ouvre le vote pour le projet 2022 DDCT 98 en précisant que Delphine TERLIZZI ne prend part ni à la délibération ni au vote, avec d'abord un vote dissocié sur la subvention à la Petite Rockette. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée.

Sur les autres subventions correspondantes à cette délibération, qui est pour ? Unanimité. Donc dans l'ensemble, ce projet fait l'objet d'un avis favorable. Merci »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	26	CONTRE	2
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2022 DLH 149 – Réalisation 41 rue de la Fontaine-au-Roi (11<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (5 PLAI-6 PLUS-5 PLS) par HSF – Subvention (905.266 euros)**

**M. le Maire :** « 2022 DLH 149. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Avis favorable du Conseil d'arrondissement. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	2
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2022 DLH 249 – Réalisation 42 avenue Parmentier (11<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements sociaux (5 PLA I - 7 PLUS - 6 PLS) par la RIVP – Subvention (1.393.690 euros)**

**M. le Maire :** « 2022 DLH 249. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Avis favorable du Conseil d'arrondissement. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	2
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2022 DU 145 – Vente à AXIMO de 6 lots de copropriétés, 80-82 rue Jean-Pierre Timbaud**

**M. le Maire :** « 2022 DU 145. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Avis favorable du Conseil d'arrondissement. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	2
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION**

**M. le Maire :** « Je vous propose maintenant un vote global sur le reste des délibérations :

- **2022 DAC 9** Subvention (550.000 euros) et avenant à convention avec le Théâtre de la Bastille - SAS La Manufacture (11e)
- **2022 DAC 606** Subvention (2.000 euros) à Cibyl Productions - Comédie Bastille dans le cadre de l'action culturelle locale (11e)
- **2022 DAE 40** Marchés de la création Bastille (11e) et Edgar Quinet (14e) - prolongation de deux mois et vingt-sept jours du contrat de délégation de service public
- **2022 DAE 108** Marchés de la Création : arrêt du marché Bastille (11e)
- **2022 DAE 200** Subventions (200 000 euros) et conventions avec 20 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.
- **2022 DASCO 72** Collèges publics parisiens - Subventions travaux (89 872 euros)
- **2022 DASCO 110** Caisses des écoles - Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles
- **2022 DASCO 111** Caisses des écoles - Attribution de subventions exceptionnelles (2.490.000€) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- **2022 DDCT 52** Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement à 34 associations pour le financement de 37 projets dans les quartiers populaires (3eme enveloppe)
- **2022 DDCT 90** Subventions à 10 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires.
- **2022 DDCT 91** Financement de 51 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens
- **2022 DDCT 96** Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics -Subventions d'investissement pour 9 projets associatifs
- **2022 DDCT 98** Subventions de fonctionnement permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public pour le financement de 7 projets associatifs dans les quartiers populaires
- **2022 DEVE 88** Subventions (67 280 euros) à 9 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable.
- **2022 DFPE 148** Subvention (163.650 euros) - et convention - à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges.



- **2022 DFPE 151** Subvention (176 793 euros), avenant n°2 avec la Fondation de l'Armée du Salut (20e) pour le multi-accueil Le Palais des Enfants situé 94 rue de Charonne (11e).
- **2022 DFPE 157** Subvention (28 765 euros), avenant n° 2 à l'association Petit Concept (11e) pour la crèche collective (11e).
- **2022 DFPE 166** Subventions (50.000 euros) et conventions à 2 associations pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre dans les 11e, 13e et 15e arrondissements.
- **2022 DFPE 175** Subvention d'investissement pour le remplacement du véhicule du RPE itinérant "Le Petit Bus" d'ABC Puériculture
- **2022 DLH 226** Réalisation, 5, rue de Charonne (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 1 logement social PLAI par SNL Prologues - Subvention (5 146 euros).
- **2022 DLH 258** Garantie par la Ville de Paris d'emprunts à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine
- **2022 DSOL 101** Subventions (158 900 euros) et 18 conventions avec 36 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques.
- **2022 DSOL 113** Subventions (1 024 824 euros) et avenant relatif au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires pour des personnes Sans- abri à Paris.
- **2022 DSOL 119** Subvention (6 000 euros) et convention avec l'association Le Picoulet, gestionnaire d'un centre social pour son action facilitant l'accès des seniors à des activités de loisirs et de prévention.
- **2022 DSP 49** Dotations (3 779 534 €), avenants et convention pour le financement des Centres de Protection Maternelle et Infantile (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e, 20e)
- **2022 DSP 90** Subvention (7.500 euros) et avenant n°2 à la convention avec l'association Santé Charonne (ASC) (11e)
- **2022 DVD 92** Stationnement de surface - Dispositions solidaires diverses

**M. le Maire :** « Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. J'ajoute que si nous pouvons attribuer toutes ces subventions et je pense notamment à celles qui permettent de maintenir la politique tarifaire dans les cantines scolaires, c'est grâce aux nouveaux moyens que la Maire de Paris a décidé de mobiliser pour permettre de maintenir le service public aux Parisiens. »

#### Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

## VŒUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### V11202228 – Vœu relatif à la mise en berne des drapeaux des bâtiments municipaux, en mémoire des victimes de féminicides

**M. le Maire** : « Nous avons trois vœux et une question orale à l'ordre du jour. Le premier de ces vœux est relatif à la mise en berne des drapeaux des bâtiments municipaux en mémoire des victimes de féminicides, présenté par Chloé SAGASPE. »

**Mme SAGASPE** : « Merci M. le Maire. Mes chers collègues, 122 c'est le nombre de femmes qui ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint en 2021, soit une femme tous les deux jours et demi. Cela représente, selon les chiffres du Ministère de l'Intérieur, une augmentation de 20 % par rapport à 2020. Notre région n'est malheureusement pas épargnée et ne fait pas exception puisque l'année dernière, ce sont 16 femmes qui ont été tuées, soit cinq féminicides de plus que l'année précédente et nous sommes l'une des régions qui comptabilise malheureusement le plus de victimes, la deuxième après l'Occitanie. Ces chiffres sont en effet glaçants et derrière ces chiffres qui se répètent froidement chaque année, il y a des prénoms, des histoires et surtout des vies brisées.

Emmanuel MACRON avait annoncé que l'égalité femme-homme serait la grande cause de son quinquennat précédent, une cause malheureusement oubliée. Cette inaction a un coût, celui de la vie des femmes et nous, Ecologistes, souhaitons réaffirmer de mettre en place une nécessaire politique de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et nous réclamons un budget de 1 milliard d'euros comme le demandent les associations.

Le 25 novembre prochain, c'est la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, une lutte prioritaire pour la Ville de Paris qui s'est engagée à mener des politiques féministes de protection des femmes et des enfants. C'est pourquoi nous, Ecologistes, souhaitons qu'à cette occasion, chaque 25 novembre, les drapeaux des bâtiments municipaux du 11<sup>e</sup> soient mis en berne en mémoire aux victimes de féminicide. Ce serait pour nous un acte symbolique fort, pour notre ville et notre arrondissement qui nous honorerait. J'espère que ce vœu sera adopté à l'unanimité. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup d'avoir présenté ce vœu. Je donne la parole à Dominique KIELEMOËS pour la réponse de l'exécutif. »

**Mme KIELEMOËS** : « Merci beaucoup de présenter ce vœu et d'avoir rappelé ce fléau qui nous touche de près et qui fait froid dans le dos. Est-ce une bonne idée de mettre en berne les drapeaux ? Je vais d'abord rappeler tout ce que fait la Mairie de Paris concernant la lutte contre les violences faites aux femmes.

L'Observatoire parisien des violences faites aux femmes agit en continu toute l'année. Ses actions comprennent l'hébergement et le logement d'urgence, la sensibilisation de publics variés à cette lutte contre les violences faites aux femmes, une expérimentation d'accompagnement protégé des enfants (parce que les enfants sont aussi des victimes), la mise en place d'un comité local d'aide aux victimes, ainsi que des actions symboliques. Par exemple, le 25 novembre 2021, la Mairie du 13<sup>e</sup> a inauguré une place en hommage aux femmes victimes de violences. Le 25 novembre est l'occasion

d'organiser des événements, symboliques ou pas. Par exemple, l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes organise cette année une journée sur le thème de la santé des femmes victimes de violences. Dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, sera organisé le 21 novembre un ciné-échange en partenariat avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), l'association Le Fil, qui est une association du 11<sup>e</sup>, et une représentante du Parquet de Paris. Trois courts métrages seront proposés : « En Apnée » qui parle de violences au sein d'un couple lesbien, « Contre le Silence », film sur la vie d'une femme victime de violences après la séparation avec son mari, et « Voix de Femme », représentation artistique ponctuée d'entretiens téléphoniques sur des plateformes d'appels d'urgence, et de collages nocturnes.

Nous sommes aussi en train de réactiver un réseau d'aide aux victimes pour les femmes victimes de violences sur le modèle du réseau de lutte contre les violences faites aux LGBTQIA+. On est en train d'avancer sur le sujet et on organisera une session plénière dans l'année 2023.

Concernant la proposition de mettre en berne les drapeaux, il ne vous a pas échappé que cela semble extrêmement compliqué cette année, étant donné que la Mairie est en travaux. On ne voit pas comment on pourrait mettre le drapeau en berne. C'est un problème technique. Puis il y a un problème plus formel de communication. Il nous semblerait que d'ici le 25 novembre, le délai est vraiment très court pour prévenir la population. Même si j'en parle le 21 novembre, cela semble un peu court pour qu'il y ait du monde le 25 novembre pour une mise en berne du drapeau.

Après échange avec le cabinet de la Maire, il y a effectivement des règles spécifiques pour mettre les drapeaux en berne, mais en même temps, ils nous disent qu'ils soutiendront les actions entreprises dans chaque arrondissement. Quant à Hélène BIDARD, elle nous a assuré que si cette mise en berne était écartée, il fallait une proposition alternative. L'alternative pourrait donc être une minute de silence à l'occasion d'un Conseil d'arrondissement en novembre. Le prochain se déroulera le 29 novembre. On n'est pas très loin du 25 novembre, ce qui nous permettrait de valoriser l'initiative dans le journal municipal en faisant un retour sur image au sujet des actions entreprises à l'occasion du 25 novembre. Ça pourrait se faire sur le modèle de ce que l'on fait déjà pour l'hommage aux morts de la rue. Et cette pratique pourrait être instituée chaque année. Voilà ce que je pouvais vous répondre. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Je n'ai entendu que des bonnes idées dans les deux interventions qui viennent de se succéder. Je propose que toutes soient mises en œuvre. Je ne vois pas de raison de faire le tri. C'est vrai que les travaux cette année font qu'il n'y a pas de drapeaux sur le fronton, mais c'est une mesure symbolique qui est importante et qu'on peut voter sans barguigner pour avoir une mise en œuvre effective dès cette année avec la minute de silence que vous proposez, puis les drapeaux mis en berne dès l'année prochaine. Qui demande la parole ? Bénédicte DAGEVILLE. »

**Mme DAGEVILLE :** « Merci M. le Maire. Un mot pour indiquer que les Communistes soutiennent évidemment toutes les actions qui permettent de donner de la visibilité à la question des violences faites aux femmes, et également un mot pour ajouter que nous demandons, au-delà des questions de visibilité, des moyens et notamment le doublement du budget alloué à cette question par la Ville de Paris, puisque rendre visible les choses, c'est bien, mais agir c'est encore mieux. »

**M. le Maire :** « C'était la bonne occasion effectivement. En tout cas, merci à Dominique KIELEMOËS d'avoir rappelé toutes les actions de la Ville, tant au niveau parisien qu'au niveau du 11<sup>e</sup> arrondissement, sur ces questions essentielles pour lesquelles on ne fera jamais trop, tant il reste encore à faire. »

**Mme KIELEMOËS** : « Si je peux ajouter un mot. C'est encore un domaine dans lequel la France est très en retard, où les promesses succèdent aux promesses et quand on veut vraiment tenir ses promesses, on y arrive. L'Espagne est un bel exemple. Elle a fait chuter drastiquement le nombre des victimes en quelques années, parce que la volonté politique y était. Ici, visiblement, ça ne gêne personne qu'une femme soit assassinée tous les deux jours et demi. »

**M. le Maire** : « Absolument. Je pense que tout est dit. Nous passons au vote. »

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,

Considérant qu'en moyenne annuelle sur la période 2011 à 2018, 213 000 femmes sont victimes de violences conjugales (violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex/conjoint) en France métropolitaine, selon l'enquête Cadre de vie et sécurité ;

Considérant qu'en 2021, 122 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint, selon le ministère de l'Intérieur ;

Considérant ainsi une hausse de 20 % du nombre de féminicides en un an, alors que 106 femmes avaient été tuées dans les mêmes circonstances en 2020 ;

Considérant la mise en berne des drapeaux comme l'un des symboles de deuils les plus universellement reconnus ;

Considérant que le 25 novembre est la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, une lutte prioritaire pour la Ville de Paris qui s'engage à mener des politiques féministes de protection des femmes et des enfants ;

Ainsi, sur proposition des élu-e-s du Groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup> ;

Emet le vœu :

De mettre en berne les drapeaux des bâtiments municipaux du 11<sup>e</sup> chaque 25 novembre, en mémoire aux victimes de féminicides.

**M. le Maire** : « Qui est pour l'adoption de ce vœu ? Unanimité. Merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
<b>Le vœu est adopté</b>			

**V11 2022 29 – Vœu relatif à un accompagnement des personnes les plus fragiles qui vivent dans des espaces infectés par les punaises de lit**

**M. le Maire** : « Vœu relatif à l'accompagnement des personnes les plus fragiles qui vivent dans des espaces infectés par les punaises de lit. Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL :** « Merci M. le Maire. Ce vœu a pour objectif de mettre en place un accompagnement des personnes les plus fragiles qui vivent dans des espaces infectés par les punaises de lit. On sait qu'entre 2016 et 2020, à peu près 7 % de la population française a été infestée par les punaises de lit. On sait aujourd'hui que la prolifération de ces insectes n'est pas en rapport avec la propreté des espaces, mais plutôt avec les voyages, les voisins, l'emménagement dans un nouveau logement ou un achat d'objet d'occasion, qui font que des punaises de lit s'installent dans les endroits où l'on vit.

Ce sont des insectes qui ont toujours existé. Les insecticides que l'on utilise sont de plus en plus forts mais on a beaucoup de mal à s'en débarrasser. Ça veut dire que toute démarche est forcément lente. C'est un processus compliqué, tout particulièrement pour les gens qui vivent seuls, dans des petits appartements, qui sont âgés ou qui vivent avec un animal. En effet, lorsque l'on commence le processus pour se débarrasser des punaises de lit, il faut forcément sortir au moins six heures de son appartement et revenir ouvrir les fenêtres au moins pendant deux ou trois heures avant de véritablement réintégrer son appartement. Donc quelqu'un qui vit avec un chat est obligé de l'emmener. J'ai vu des personnes âgées passer leur journée dans les laveries en face de chez elles parce qu'elles ne savaient pas où aller et n'avaient pas d'amis qui pouvaient les accueillir. Donc il y a un vrai problème social par rapport à cette difficulté pour mettre en place des véritables démarches pour s'en débarrasser. Et il y a de plus en plus de punaises à Paris. On sait que même les hôpitaux sont infectés. Je ne vais pas citer tous les endroits où il y en a, mais il y en a partout.

Les sociétés privées qui se spécialisent dans les actions d'éradication sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus onéreuses. Elles profitent véritablement d'un marché important. Donc il faut aussi contrôler au maximum pour que les personnes, notamment les plus fragiles, puissent faire face le mieux possible à toutes les dépenses qu'elles doivent engager.

De plus, on ne se rend pas forcément compte de la présence des punaises de lit puisqu'elles sortent et piquent essentiellement la nuit. Une punaise de lit peut piquer 90 fois. Elle peut rester sans manger pendant une année. Voyez le processus dans lequel on est. Plusieurs personnes ont des fortes insomnies et ont des troubles anxieux par rapport aux punaises de lit.

Les services de la propreté de la Ville de Paris sont particulièrement vigilants et eux-mêmes voient une forte augmentation de matelas infestés et déposés n'importe comment dans l'espace public, alors que les matelas infestés doivent être entourés d'un emballage hermétique pour que les agents de la Ville de Paris ne soient pas eux-mêmes piqués. Ce vœu revient sur l'ensemble de ces éléments.

La Ville de Paris a lancé toute une procédure auprès des personnes qui habitent chez les bailleurs sociaux. Les bailleurs sociaux ont mis en place un certain nombre de démarches importantes. Dans ce vœu, j'insiste tout particulièrement sur les personnes qui vivent dans des petits appartements privés, souvent au quatrième ou cinquième étage car là, il y a absolument aucune aide possible sauf celle des voisins, mais qui eux-mêmes sont parfois infestés.

C'est donc compliqué et c'est la raison pour laquelle il n'y a pas une recette miracle pour lutter contre les punaises de lit, mais il faut mettre en place des actions mutualisées entre les différents services, entre les bailleurs sociaux, les copropriétaires, les syndicats et les locataires pour qu'on puisse véritablement engager une démarche qui peut porter ses fruits.

À l'heure où on parle beaucoup des Jeux Olympiques de 2024 et de l'arrivée d'un grand nombre de touristes dans la ville de Paris, il serait important de créer une véritable plateforme spécifique pour que nous puissions, entre maintenant et 2024, lutter contre les punaises de lit le mieux possible. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Adrien TIBERTI, puis Rosalie LAMIN pour vous répondre. »

**M. TIBERTI** : « Merci Joëlle MOREL de permettre qu'on ait un débat sur cette importante question qui parle de la réalité vécue par de nombreux habitants de notre arrondissement. Pour mettre les choses au clair, il faut avoir en tête que la responsabilité de l'élimination des punaises de lit incombe réglementairement au bailleur du logement ou du bâtiment infecté, et de ce point de vue, la Ville n'a d'obligation que pour son propre parc de logement.

De plus, comme vous l'avez très justement dit, la question de la lutte contre la prolifération des punaises de lit est une question bien plus large que celle simplement de l'habitat ou du logement puisqu'on retrouve des punaises de lit dans les hôtels, les salles de cinéma, les restaurants tout autant que dans les logements. Vous nous l'avez bien expliqué, il s'agit d'une question de santé publique avant une problématique d'habitat, donc j'imagine très clairement qu'au niveau du Conseil de Paris – puisque ce vœu est déposé dans plusieurs arrondissements – c'est votre collègue Anne SOUYRIS qui formulera la réponse de l'exécutif municipal.

Néanmoins, la Ville de Paris fait déjà beaucoup puisqu'elle a mis en place un plan de lutte par l'intermédiaire du Service parisien de santé environnementale avec :

- une sensibilisation des habitants à la prévention de l'infestation et à la gestion immédiate de la présence de punaises de lit ;
- une promotion des bonnes pratiques auprès des professionnels de l'habitat et de la désinfestation ;
- des protocoles de préparation et d'enlèvement des encombrants infestés par la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE). Vous avez parlé de la difficulté de la DPE, qui a été complétée par un site de déclaration des encombrants. 96 % des dépôts signalés comme infestés sont ainsi emballés ;
- la recherche épidémiologique sur l'infestation des punaises de lit et donc le financement de travaux de recherches ;
- la participation d'un chien renifleur qui permet désormais de vérifier rapidement la réalité de l'infestation et de circonscrire le périmètre des traitements. C'est un outil qui est en phase de généralisation dans les établissements scolaires et les centres d'hébergement ;
- la promotion du recours aux meilleures pratiques a été effectuée auprès de la Chambre syndicale 3D donc des professionnels de cette activité de désinfestation. L'utilisation de la chaleur a été systématisée par les autorités ;
- l'intervention de notre service de protection de santé environnementale dans les bâtiments et espaces publics sur sollicitation des différentes directions de la Ville, mairies, Samu social, Préfecture de police, associations œuvrant dans l'urgence sociale et dans des logements sur réquisition préfectorale. Le service est intervenu 1173 fois en 2019.

Puisque c'est une question de santé publique, c'est en réalité une compétence de l'État. Il faut l'avoir en tête, surtout un jour comme aujourd'hui où un certain nombre de membres du gouvernement se sont permis d'insulter la Ville de Paris et ses choix politiques. L'État qui, cette même année 2022, a voté une dotation globale de fonctionnement pour la commune et le département de Paris de zéro euro. Pour mémoire, elle était de 668 millions en 2013. Donc l'État qui ne finance plus du tout la Ville de Paris, qui la rackette même par le biais des fonds de péréquation, et qui se défause sur nous pour toute une série de problèmes qui relèvent de sa compétence et là on parle d'un vrai problème précis.

La Ville, du point de vue de ses responsabilités comme bailleur, et son bras armé que sont les bailleurs de la Ville tels que la RIVP (je pense que David BELLARD sera beaucoup plus précis que moi sur l'action de la RIVP contre les punaises de lit), Paris Habitat et Elogie ont d'ores et déjà des procédures, des services, des actions, des financements précis pour lutter contre les punaises de lit. Donc je pense que du point de vue du parc public, on est plutôt en avance.

Vous pointez, chère Joëlle, les difficultés de mise en œuvre du côté du parc privé, mais là aussi, c'est toujours compliqué de se retrouver dans la situation de devoir se substituer à des propriétaires privés, qui par ailleurs font payer les loyers les plus chers de France, et surtout pour les petites surfaces et pour les logements les plus en mauvais état.

De ce point de vue, on va évidemment soutenir les propositions qui sont faites dans le vœu, même s'il ne faut pas perdre de vue que la Ville ne peut pas à chaque fois pallier aux carences organisées de l'État et des bailleurs privés. Vous demandez d'organiser une plateforme, notamment en prévision des JO de 2024, mais si on n'est pas en mesure d'offrir une solution derrière, elle servira simplement à dire qu'il y a un problème qu'on n'est pas en mesure de traiter immédiatement. Et si on traite tout le parc de logements y compris le parc privé, voire les autres endroits type salles de cinéma, restaurants, etc., cela impliquera un budget très important. Ce sera compliqué sans une participation pérenne et importante de l'État dont c'est la responsabilité puisqu'il s'agit de santé publique.

Au bout de mes longues explications, vous avez bien compris que la position de l'exécutif était plutôt favorable. Le bémol que j'émetts sera, à mon avis, relevé par votre collègue Anne SOUYRIS au Conseil de Paris. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Un petit complément par Rosalie LAMIN pour l'aspect santé. »

**Mme LAMIN :** « Je ne peux qu'abonder dans ce sens. On ne peut pas nier que c'est un véritable problème de santé publique. Avec le secteur de santé territorial, nous faisons de la prévention et nous pourrions avancer encore plus sur le dispositif de la Ville de Paris. On ne peut que soigner, on ne peut qu'éduquer la population pour qu'elle soit prévenue de ce type de maladie et de ces punaises de lit qui pourrissent nos vies et nos maisons. Mais comme l'a dit notre collègue, on attend des moyens supplémentaires et un accompagnement de l'ARS plus important. C'est tout ce que je pourrais ajouter. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Nelly GARNIER. »

**Mme GARNIER :** « On va voter ce vœu qui, je trouve, pose une problématique importante, mais que M. TIBERTI a un petit peu esquivé en disant que tout ce qu'il fait est parfait, comme d'habitude.

Il y a la problématique que vous n'avez pas beaucoup soulevée dans l'exposé de ce vœu, qui était la problématique de l'accessibilité. Je ne suis pas experte du sujet, j'ai compris à la lecture de ce vœu qu'il y avait un sujet d'accessibilité qui ne devait pas être si simple que ça puisque vous demandez un certain nombre d'éclaircissements, de médiations et autres, et que les gens ne donnaient pas toujours accès à leur logement quand ils étaient dans le cas de punaises de lit. J'ai trouvé le sujet intéressant, mais quand j'ai vu le vœu, je me suis dit que c'était un peu coercitif. Le volet accompagnement aurait pu être développé.

M. TIBERTI a précisé le nombre d'interventions existantes, néanmoins, pour avoir connu des proches qui ont été confrontés aux punaises de lit, vous ne les tuez pas en une intervention.

Souvent, ce sont des processus très longs qui nécessitent de jeter toute sa literie, tous ses vêtements, ses draps, son linge et c'est vrai que cela crée un enjeu social, au-delà du traitement. Les gens s'ils ne veulent pas dire qu'ils ont des punaises de lit ou s'ils ne veulent pas rentrer dans des processus de traitement, c'est qu'ils n'ont pas forcément les moyens de vider et repartir de zéro dans leur appartement. Donc je trouve que vous n'avez pas suffisamment souligné ce point qui était très intéressant dans ce vœu.

On va voter ce vœu, mais je trouve qu'il mériterait de réfléchir ensemble à ce que peuvent être les actions concrètes pour accompagner ces gens qui se retrouvent avec un appartement vide. J'ai connu des gens qui ont dû décoller le papier peint, retirer le parquet et véritablement vider intégralement l'appartement et brûler quasiment tout ce qu'il y avait dedans en repartant complètement de zéro. Donc je trouve que c'est un point intéressant qui mériterait d'être développé et j'invite l'exécutif à creuser davantage ce point plutôt que s'autoglorifier comme d'habitude de ce qu'ils font et reporter toutes les carences de ce qui n'est pas fait sur les autres. »

**M. le Maire :** « Je connais peu d'élus qui considèrent que leur action n'est pas exemplaire, c'est une qualité bien partagée sur tous les rangs ! Quoi qu'il en soit, c'est un sujet qui est essentiel et qui nécessite effectivement une action unanime qui nous rassemble tous. Je pense qu'on partage tous les objectifs. Les moyens ne sont pas simples, tout simplement parce que c'est un sujet qu'on sait mal traité et qui affecte lourdement les vies des personnes concernées. Le vœu n'est pas parfait, comme personne ne l'est.

Je ne sais pas sous quelle forme la Ville pourrait donner suite à la question de la plateforme sans créer de déception. Si on arrive à mettre en place une plateforme, il faut qu'il y ait des moyens qui permettent une action par la suite, mais aujourd'hui ils n'existent pas et sont à mettre en œuvre.

En tout cas, je vous propose effectivement de voter ce vœu pour que le sujet soit porté, se développe et puisse prospérer au sein de l'ensemble de l'équipe. »

Considérant que les punaises de lit ont toujours existé sur terre et qu'elles résistent de plus en plus aux différents insecticides

Considérant que ces 40 dernières années, certaines espèces de punaises prolifèrent en France, particulièrement en milieu urbain, dans les immeubles, les appartements y compris dans les hôtels, les hôpitaux, les maisons de retraite, les transports en commun

Considérant qu'entre 2016 et 2020, plus de 4,4 millions de Français ont été infestés par les punaises de lit (soit 7 % de la population)

Considérant que ces animaux sont nocturnes, et difficilement repérables, mais lorsque la population augmente ils peuvent se déplacer le jour.

Considérant que les punaises de lit sont des hématophages : les adultes mâles et femelles piquent et sucent le sang de leur hôte, mais peuvent survivre sans manger jusqu'à plus d'un an et demi. Une seule punaise peut piquer 90 fois dans une seule nuit,

Considérant que la disparition des punaises de lit des habitats sera donc lente, difficile et nécessite un réel suivi au quotidien des espaces infectés afin de tenter de limiter leur développement.

Considérant que la prolifération de ces insectes n'est pas en rapport avec la propreté des espaces, mais avec plutôt avec les voyages (44 % des cas), des proches ou des voisins touchés (30 % des cas), l'emménagement dans un nouveau logement (20 % des cas) et un achat d'occasion (10 %)



Considérant que les piqûres provoquent des démangeaisons et des dermatites et peuvent provoquer des réactions allergiques importantes, mais qu'elles ne transmettent toutefois pas de maladies infectieuses

Considérant que la punaise de lit n'est pas ou peu vectrice de maladie, mais a un impact sur la santé des personnes infestées et en particulier sur le plan psychiatrique avec le développement de fortes d'insomnies et des troubles anxieux

Considérant que suite à leur prolifération le gouvernement a mis en place en 2020 un plan national de lutte contre les punaises de lit

Considérant que des sociétés privées se sont spécialisées dans les actions d'éradication et que des procédures longues et onéreuses sont mises en place pour traiter les endroits infestés : un protocole strict et minutieux doit être réalisé plusieurs fois, en plusieurs étapes – pendant une ou plusieurs années

Considérant que le traitement nécessite en amont la participation active des personnes et nécessite l'interdiction à l'accès de l'espace traité afin de laisser agir les produits pendant 6 heures, puis une ventilation de l'espace pendant 2 heures

Considérant que ces protocoles peuvent être engagés à condition que l'ensemble des propriétaires des logements dans un immeuble infesté acceptent la démarche collective, engagent les frais nécessaires et respectent les procédures scrupuleusement

Considérant que les personnes vivant dans une seule pièce, les personnes âgées, seules, handicapées, précaires ont énormément de difficultés à respecter le protocole et souvent refusent d'ouvrir leur porte, malgré l'accompagnement des voisins bienveillants

Considérant que la Ville de Paris a mis en place des actions de prévention et des actions de désinfestation tout particulièrement avec les bailleurs sociaux dans les limites des dispositions législatives, réglementaires et opérationnelles. Paris Habitat a mis en place par exemple un financement spécifique pour ce type de procédure qui se traduit par une charge complémentaire : participation financière mensuelle de tous les locataires.

Considérant que les agents de la DPE Ile de la Ville constatent une forte augmentation des matelas infestés, sans aucune protection et emballage hermétique, déposés dans l'espace public.

Considérant que ces mesures sont insuffisantes et manquent de coordination à l'échelle de l'arrondissement et à l'échelle parisienne ;

**Le groupe des élu.e.s du Groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup> émet le vœu suivant auprès de la Ville de Paris :**

- La Ville de Paris rende public le bilan des actions menées par les services concernés par la prolifération des punaises de lit à Paris et dans les arrondissements ainsi que les actions menées avec l'ensemble des bailleurs sociaux parisiens ;
- La Ville de Paris mette en place une large communication sur les risques du développement des punaises de lit à Paris et engage avec l'ensemble des services concernés des actions de prévention et d'éducation auprès des institutions, des syndicats privés et sociaux et plus largement auprès des Parisiens et Parisiennes ;
- Que la Ville de Paris développe un dispositif de médiation auprès des bailleurs, copropriétaires, syndicats et locataires afin de garantir l'accessibilité des habitats lors de traitements et leur efficacité ; – Que la Ville de Paris interpelle le Gouvernement afin de clarifier le cadre législatif concernant l'accessibilité de l'ensemble des habitats lors de désinfections ;

- À L'heure de la préparation des JO 2024 et de l'arrivée d'un très grand nombre de tourisme, la Ville de Paris crée une plateforme spécifique pour que les Parisien.ne.s puissent signaler la présence de punaises de lit, ce qui permettrait par les services de suivre l'évolution des interventions de désinfection,
- Que la Mairie du 11e, particulièrement touchée par la prolifération des punaises dans certains quartiers, engage avec les services médicaux et celui du centre d'Action Sociale de l'arrondissement des actions d'accompagnement pour convaincre les propriétaires et les locataires signalés des logements privés.

**M. le Maire** : « Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
<b>Le vœu est adopté</b>			

#### **V11202230 – Vœu relatif à une valorisation du chantier de restauration de la Mairie du 11<sup>e</sup>**

**M. le Maire** : « Dernier vœu présenté par Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire. Suite à la visite du chantier, sur les échafaudages, j'ai eu la chance de pouvoir monter sur les toits, je me suis rendu compte combien cette mairie avait une belle façade et que nous devons la mettre en valeur. Nous avons dans l'arrondissement peu d'équipements patrimoniaux. Nous avons une mairie qui a une belle façade et peut-être qu'on va découvrir les autres façades au fur et à mesure que les travaux vont se faire. C'est la première mairie d'arrondissement qui a été réalisée sous le Second Empire, construite par l'architecte Étienne François GANCEL et qui a servi de modèle à un grand nombre de mairies parisiennes.

On a aussi sur cette façade des éléments particulièrement intéressants en pierre de taille qui représentent des ornements ordonnancés, des chapiteaux corinthiens et des cariatides exceptionnelles puisque ce sont les seules cariatides enfantines de la Ville de Paris. Sur les toits, nous avons un clocheton qui va être remis en état et les cloches de la mairie vont pouvoir de nouveau sonner lors de moments exceptionnels.

Vous le savez depuis longtemps, nous avons aussi une colonie de moineaux qui s'est installée sur la façade de notre mairie d'arrondissement. Une étude a eu lieu pour préserver ces moineaux et des nichoirs vont être réinstallés pour qu'ils puissent continuer à vivre avec nous.

C'est lors de cette visite que je me suis rendu compte aussi combien les artisans étaient divers et nombreux et qu'ils avaient des savoir-faire exceptionnels. C'est la raison pour laquelle nous proposons, au nom du groupe Europe Écologiste, de mettre en valeur ces travaux de la mairie en élaborant un livre, en réalisant des vidéos et des enregistrements réguliers des savoir-faire des artisans et des artisanes qui interviennent sur le site, et en continuant d'organiser régulièrement des visites de chantier, tout particulièrement à destination des jeunes, mais aussi de tous les habitants

qui se sentent concernés par la découverte de cette mairie. Nous pourrions également communiquer sur les réseaux sociaux les uns et les autres pour mettre en valeur cet équipement. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. La parole à Nadine BLANCHARD pour vous répondre. »

**Mme BLANCHARD :** « Je vais aborder sous l'angle touristique cette vision de la mairie. Valoriser notre patrimoine dans le 11<sup>e</sup>, c'est vraiment un élément clé du développement touristique dans notre arrondissement, surtout qu'en l'absence de grands monuments emblématiques, contrairement à ce qui peut exister dans d'autres arrondissements, le 11<sup>e</sup> a su mettre plutôt à profit un tourisme plus local tourné vers nos savoir-faire locaux, en particulier artisanaux.

Mettre en valeur la richesse architecturale de notre mairie présente un véritable atout touristique. C'est vraiment une opportunité pour étayer notre parcours touristique dans le 11<sup>e</sup> en présentant à un public varié (touristes, habitants du 11<sup>e</sup>, jeunes des établissements scolaires) la beauté architecturale de notre mairie et expliquer l'importance historique qu'elle revêt comme témoignage de cette architecture spécifique du Second Empire.

Ainsi, ce projet de livre sur le chantier de restauration et la mise en lumière des artisans qui y sont intervenus, en particulier le tailleur de pierre, pourrait faire tout à fait écho à notre guide « Découvrir Paris 11 » qui met déjà en exergue certains monuments et artisans du 11<sup>e</sup>. Déployer une communication accrue autour de cette restauration au travers des réseaux sociaux et organiser des visites permettraient de faire connaître à un public plus élargi l'ampleur de cette restauration, de ce chantier et son importance dans la préservation de notre patrimoine. Donc c'est très important sur le plan touristique. Nous proposons donc de voter ce vœu. »

**M. le Maire :** « C'est remarquable. Merci beaucoup pour cette réponse. On a déjà quelques éléments substantiels, je pense notamment au petit fascicule réalisé par le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), qui montre combien la pierre était dégradée avant cette intervention et combien le travail des artisans est absolument remarquable. Merci de l'avoir souligné. Il faut évidemment partir de cette base pour l'enrichir, notamment sur les métiers artisanaux, dans le même esprit que ce que nous avons fait avec Nadine BLANCHARD sur le guide touristique du 11<sup>e</sup> dans lequel nous proposons de découvrir autrement le 11<sup>e</sup> arrondissement, avec une belle mise en valeur de nos artisans. On va donc passer au vote, avec un avis favorable de l'exécutif. »

Considérant que la Mairie du 11<sup>e</sup> est un équipement public d'une grande richesse patrimoniale,

Considérant le nombre restreint des bâtiments patrimoniaux dans le 11<sup>e</sup>,

Considérant que la Mairie du 11<sup>e</sup> est la première Mairie d'arrondissement réalisée sous le second empire, construite par l'architecte Etienne-François Gancel et a donc servi de modèle à un grand nombre de Mairies parisiennes,

Considérant que les façades et les toitures sont l'objet de travaux de restauration conséquents depuis février 2022. La première phase façade d'entrée se terminera en fin d'année, les autres ailes se poursuivront dans les années à venir,

Considérant que les façades en pierre de taille présentent des ornements ordonnancés, des chapiteaux corinthiens et des cariatides exceptionnelles puisque ce sont les seules cariatides enfantines de la Ville de Paris,

Considérant la restauration du clocheton qui permettra la remise en état des cloches et leurs usages occasionnels,

Considérant la présence de nichées d'une colonie de moineaux, qui sont en voie de disparition à Paris, qui sont l'objet donc d'une étude pour leur préservation : les travaux de restauration intègrent la mise en place de nichoirs,

Considérant la restauration de la façade menée avec beaucoup d'attention à tous les niveaux,

Considérant la richesse des professionnels qui interviennent tour à tour sur cet édifice : la diversité des métiers, des savoir-faire des différents artisans et artisanes,

Considérant les visites de chantiers à destination du personnel de la Mairie, des élu-es et des membres du Conseil de quartier,

Mme Joëlle Morel et les élu-es du Groupe Ecologiste du 11e émettent le vœu que :

La Mairie du 11e

- communique plus largement et de manière régulière sur la restauration de notre Mairie à travers les différents réseaux sociaux et outils de communication
- élabore un livre pour valoriser la richesse patrimoniale et les diversités des professionnels qui interviennent à la restauration du bâtiment
- crée des vidéos et enregistrements réguliers des savoir-faire des artisans et artisanes qui interviennent sur le site
- organise plusieurs visites de chantiers tout particulièrement à destination des jeunes.

**M. le Maire :** « Qui est pour ? La majorité. Qui s'abstient ? L'opposition. Ce n'est pourtant pas idéologique. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	2	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	0
<b>Le vœu est adopté</b>			

### Q11202206 – Question orale relative à l'affichage sauvage

**M. le Maire :** « Je suis heureux que le Conseil se termine sur une note souriante. Il reste une question orale qui ne nous enlèvera pas le sourire, quels que soient les efforts déployés. Question relative à l'affichage sauvage de Jean-Christophe MARTIN. »

**M. MARTIN :** « Merci M. le Maire. Il y a quelques semaines, les murs du 11<sup>e</sup> arrondissement ont une nouvelle fois été souillés par l'affichage sauvage massif, pour son appel à la marche du 16 octobre, perpétré par les équipes de Mme CHIKIROU, députée NUPES de la 6<sup>e</sup> circonscription de Paris qui, je le rappelle pour ceux qui ne sont pas familiers des limites de la circonscription, qui sont un peu tirées par les cheveux, couvre la petite moitié de notre arrondissement.

Ce n'est pas la première fois que notre arrondissement pâtit de cette pratique d'un autre temps. Durant les deux années de cette mandature, l'espace public du 11<sup>e</sup> arrondissement a ainsi été

massivement la victime de l'affichage sauvage en faveur des candidats suivants – à un moment, il faut aussi qu'ils prennent leurs responsabilités :

- Mme Clémentine AUTAIN, candidate France Insoumise aux Régionales de 2021,
- M. Julien BAYOU, candidat Europe Écologie les Verts aux Régionales de 2021,
- M. MELENCHON, candidat France Insoumise à la Présidentielle de 2022,
- M. JADOT, candidat Europe Écologie les Verts à la Présidentielle 2022 (c'était un marquage au sol horizontal sur les trottoirs et nous en avons déjà discuté lors d'un précédent Conseil)
- M. ROUSSEL, candidat Communiste à la Présidentielle de 2022. Il faut reconnaître ça à ses équipes, c'était dans une proportion bien moindre que les deux précédents.
- Mme CHIKIROU, candidate NUPES aux Législatives de 2022,
- Mme MECARY, candidate NUPES aux Législatives de 2022.

Vous entendez la petite musique ?

L'affichage sauvage, qu'il soit politique ou publicitaire, je le répète, est une pratique d'un autre âge. Je précise qu'au niveau des fonctions qui sont les miennes, chez les Républicains du 11<sup>e</sup>, c'est interdit depuis 2015, depuis que je suis en responsabilité, parce que l'affichage sauvage enlaidit nos rues et c'est parfaitement illégal au titre du Code de l'environnement, du Code pénal et du règlement de la publicité et des enseignes de la Ville de Paris.

La Ville de Paris prétend lutter contre et c'est vrai que lorsque la Ville de Paris s'attaque à un grand groupe de publicité dont la dégradation est tout aussi réelle que celle qui émane des petites structures, Emmanuel GREGOIRE et Colombe BROSSSEL pour ne citer qu'eux, ne sont pas avares de messages chocs, distillés sur les réseaux sociaux quant à des condamnations fermes, des plaintes déposées et des amendes prononcées. Mais dès lors que l'affichage sauvage émane de partis politiques membres de la majorité municipale ou amis de cette même majorité, le silence de ces deux derniers devient assourdissant.

Alors que la Maire de Paris est l'une des élues du 11<sup>e</sup> arrondissement – c'est dommage qu'elle ne soit pas avec nous – il est utile de rappeler que l'exécutif municipal dispose d'outils puissants afin de sanctionner l'affichage sauvage. Je vais essayer de résumer la litanie d'articles qui suit :

- Dans le Code de l'environnement, on permet à l'autorité administrative de mettre en demeure le ou la candidate de supprimer l'affichage et de procéder à la remise en état des lieux ;
- Le même Code de l'environnement ouvre droit à une amende de 1.500 € prononcée par le Préfet, encore faut-il le saisir ;
- Le Code pénal sur la dégradation du bien appartenant à autrui que ce soit privé ou public, avec une qualification de dommages légers, mais qui relève de l'appréciation du juge ;
- Lors des campagnes électorales – comme ce fut le cas un certain nombre de fois dans les exemples précités – l'article L.51 du Code électoral donne au Maire le pouvoir de mettre en demeure le ou la candidate, de déposer les affiches et prévoit des amendes si ça n'a pas été fait.

Il est enfin à noter que la Mairie de Toulouse, pour ne citer qu'elle, procède à la refacturation administrative systématique au parti politique, qui est une refacturation parfaitement légale, des opérations de nettoyage de l'affichage sauvage à hauteur de 37 € par affiche. Comme quoi, quand on veut, on peut.

En conséquence, les élus du groupe Changer Paris souhaitent obtenir de la part de l'exécutif des clarifications quant à la politique de lutte contre l'affichage politique dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, à savoir :

- Lesquels, parmi les candidats précités, ont fait l'objet d'un dépôt de plainte de la part de la Ville pour affichage sauvage illégal ? Dépôt de plainte parfaitement justifié au vu du saccage de nos murs et au vu de l'échelle de l'affichage sauvage.
- Quelles actions la municipalité entend-elle mettre en œuvre auprès de ces partis politiques encore coutumiers de l'affichage sauvage afin de les faire cesser ?
- La Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement compte-t-elle augmenter le nombre de panneaux d'affichage libre qui offrent une alternative à l'affichage sauvage – nous en avons parlé lors d'un précédent Conseil – et si oui, sous quelle mesure et sous quel délai approximativement, étant entendu que c'est une projection ?

Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci pour votre question. Grégory MOREAU va répondre pour l'exécutif. »

**M. MOREAU :** « Merci M. le Maire. En effet, la question de l'affichage sauvage a déjà fait l'objet de débats au sein même de ce Conseil d'arrondissement, c'était en novembre 2021. La question orale de Changer Paris, il y a un an précisément, était certes un peu plus général qu'aujourd'hui, mais déjà s'attardait sur l'aspect répressif via des plaintes demandées envers les auteurs d'affichage sauvage incluant les affiches de campagne électorale.

Je vais donc m'efforcer d'apporter quand même quelques éléments nouveaux et en tout cas, au passage, je me réjouis que votre longue liste de candidats politiques accusés épargne ceux du Parti Animaliste.

Sur le premier point, concernant l'affichage en période électorale et un éventuel dépôt de plainte de la collectivité, rappelons brièvement en premier lieu, comme vous l'avez aussi fait à notre assemblée et à nos auditeurs, le cadre réglementaire, à savoir les articles du Code électoral. La Ville de Paris, conformément aux dispositions de ces textes, met à disposition des candidats pendant la campagne électorale officielle des emplacements réservés à leurs affiches. L'article L.51 du Code électoral dispose également que tout affichage est interdit en dehors des emplacements réservés aux candidats.

En outre, concernant les sanctions, puisque c'est le cœur de votre question, qu'on retrouve dans l'article R.28, celui-ci dispose que dès constatation d'un affichage interdit au regard des dispositions de l'article L.51, le Maire peut en effet procéder d'office à la dépose des affiches après une mise en demeure que vous avez mentionnée, adressée aux candidats à défaut d'exécution spontanée. De fait, dans la temporalité resserrée d'une campagne électorale, dans le scrutin et compte tenu des délais précités, la Ville de Paris n'a pas déposé de plainte pour affichage sauvage pendant cette période, d'où que proviennent lesdites affiches. La Ville n'a pas non plus facturé aux partis pour ne pas être accusée d'instrumentaliser le débat public.

En revanche, la Ville a procédé systématiquement aux constatations, au nettoyage des affiches posées sur des espaces non destinés, et à l'effacement des marques laissées sur l'espace public. Pour être plus précis, par exemple sur la période des dernières législatives dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, ce sont à peu près 70 interventions qui ont été effectuées pour retirer des affiches de campagne entre la mi-mai et la mi-juin 2022, sachant qu'il est complexe pour les services de dénombrer exactement ce nombre d'intervention car le terme politique pour ces affiches n'est plus utilisé en fait.

Par ailleurs, la pratique de l'affichage sauvage est de la responsabilité des candidats et formations politiques concernés. La Ville travaille donc à convaincre l'ensemble des partis politiques qu'il est possible de faire autrement. Force est de reconnaître qu'à Paris, de moins en moins de partis politiques font du collage sauvage.

Enfin, sur vos points 2 et 3 concernant les actions de la municipalité et l'affichage libre à disposition, nous ne pouvons en effet que dénoncer les dégradations causées par l'affichage et le marquage sauvage des espaces publics, mais leur résolution doit passer avant tout par l'objectif de mettre à disposition les espaces d'affichage libre qui correspondent à la réglementation du Code de l'environnement. Or, Paris ne dispose pas des espaces réglementaires d'affichage libre, ce n'est une surprise pour personne.

Pour mémoire, le vœu que nous avons adopté à l'unanimité à ce Conseil d'arrondissement en mai 2021 portait d'une part, sur le respect de la législation en matière d'affichage et, d'autre part, sur le lancement d'une nouvelle campagne d'information à destination des structures associatives et des conseils de quartier.



Également, les groupes Ecologistes de Paris et le groupe Paris en Commun avaient fait voter des vœux au Conseil de Paris en 2021, visant à recenser, clarifier, optimiser, développer l'affichage public réglementé et à se prononcer contre l'affichage politique illégal lors des échéances électorales.

À la suite de ces vœux – j'en viens à des éléments nouveaux qui vont vous intéresser – et devant ce sujet récurrent sur le territoire parisien, la Ville a lancé un recensement exhaustif des espaces d'affichage à disposition. D'après les chiffres de ce recensement effectué cet été par les services, le 11<sup>e</sup> arrondissement possède 41 m<sup>2</sup> d'affichage libre et associatif pour une obligation supérieure de 85 m<sup>2</sup>, si on rapporte l'obligation parisienne au poids du 11<sup>e</sup>. En fait, il manque 40 m<sup>2</sup> à trouver, ce qui n'est pas rien car cela représente l'équivalent de 22 panneaux de 2 m<sup>2</sup>. La phase de recensement étant à présent terminée, elle doit faire l'objet d'une présentation à chaque mairie d'arrondissement d'ici la fin de l'année afin de lancer la prospection des sites qui pourront accueillir de futurs panneaux.

Pour conclure, on peut dire que l'enjeu majeur pour nous tous est de concilier cette obligation avec le nécessaire désencombrement de l'espace public et bien sûr de trouver le bon mode de gestion de ces panneaux. Merci pour votre attention et je remercie au passage Marion MARTEL et Clément BODEUR-CRÉMIEUX pour les éléments de réponse apportés. »

**M. le Maire** : « Merci pour cette réponse claire et factuelle et merci pour votre question. Chers collègues, l'ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite une bonne soirée et vous propose de lever la séance. »

**À 21h20, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

Signature 	Signature 
<b>M. François VAUGLIN</b> Maire du 11 <sup>e</sup> arrondissement	<b>M. Didier ZENG, conseiller d'arrondissement</b> Secrétaire de séance